

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Produits		
Primes reçues		
Primes brutes souscrites	24 686 \$	23 441 \$
Primes cédées	(3 464)	(3 205)
Total des primes, montant net	21 222	20 236
Produits nets tirés des placements (note 5)		
Produits nets tirés des placements – réguliers	6 010	5 604
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	7 527	(2 979)
Total des produits nets tirés des placements	13 537	2 625
Honoraires et autres produits	4 422	3 585
	39 181	26 446
Prestations et charges		
Prestations aux titulaires de polices		
Contrats d'assurance et d'investissement		
Montant brut	19 363	18 464
Montant cédé	(1 928)	(1 744)
Total des prestations aux titulaires de polices, montant net	17 435	16 720
Participations des titulaires de polices et bonifications	1 496	1 371
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	10 229	(280)
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	29 160	17 811
Commissions	2 084	1 869
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 30)	3 741	3 159
Taxes sur les primes	339	313
Charges financières (note 16)	304	292
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	132	117
Coûts de restructuration et d'acquisition (note 18)	32	104
Bénéfice avant impôt	3 389	2 781
Impôt sur le résultat (note 29)	628	463
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	2 761	2 318
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 21)	93	(90)
Bénéfice net	2 668	2 408
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	122	130
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	2 546 \$	2 278 \$
Bénéfice par action ordinaire (note 26)		
De base	2,549 \$	2,340 \$
Dilué	2,546 \$	2,297 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013 (note 35)
Bénéfice net	2 668 \$	2 408 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les comptes consolidés de résultat		
Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	539	847
Profits (pertes) de change latents sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	35	(52)
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	313	(161)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(62)	36
Profits réalisés sur les actifs disponibles à la vente	(52)	(65)
Charge d'impôt sur le résultat	10	14
Pertes latentes sur les couvertures de flux de trésorerie	(107)	(89)
Économie d'impôt sur le résultat	41	34
Pertes réalisées sur les couvertures de flux de trésorerie	2	2
Économie d'impôt sur le résultat	(1)	(1)
Participations ne donnant pas le contrôle	(77)	67
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	20	(18)
Total des éléments qui pourraient être reclassés	661	614
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les comptes consolidés de résultat		
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	(523)	604
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	130	(165)
Participations ne donnant pas le contrôle	32	(58)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(8)	13
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	(369)	394
Total des autres éléments du résultat global	292	1 008
Bénéfice global	2 960 \$	3 416 \$

BILANS CONSOLIDÉS
(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre	
	2014	2013
		(note 35)
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	2 498 \$	2 791 \$
Obligations (note 5)	103 168	89 914
Prêts hypothécaires (note 5)	20 546	19 063
Actions (note 5)	7 820	8 554
Immeubles de placement (note 5)	4 613	4 288
Avances consenties aux titulaires de polices	7 711	7 332
	146 356	131 942
Fonds détenus par des assureurs cédants (note 6)	12 154	10 832
Goodwill (note 11)	5 855	5 812
Immobilisations incorporelles (note 11)	3 625	3 456
Instruments financiers dérivés (note 31)	652	593
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 12)	619	590
Immobilisations corporelles (note 12)	228	211
Actifs au titre des cessions en réassurance (note 15)	5 151	5 070
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	3 056	3 068
Autres actifs (note 13)	2 368	2 220
Impôt exigible (note 29)	48	165
Actifs d'impôt différé (note 29)	1 631	1 138
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 14)	174 966	160 779
Total de l'actif	356 709 \$	325 876 \$
Passif		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 15)	145 198 \$	131 174 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement (note 15)	857	889
Débtures et autres instruments d'emprunt (note 17)	5 355	5 740
Fonds détenus en vertu de traités de réassurance	313	270
Instruments financiers dérivés (note 31)	1 195	744
Créditeurs	1 480	1 583
Autres passifs (note 19)	3 099	2 807
Impôt exigible (note 29)	737	981
Passifs d'impôt différé (note 29)	1 450	916
Débtures de fiducies de capital (note 20)	162	163
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 14)	174 966	160 779
Total du passif	334 812	306 046
Capitaux propres		
Participations ne donnant pas le contrôle (note 21)		
Surplus attribuable au compte de participation de filiales	2 480	2 354
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	163	8
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital social (note 22)		
Actions privilégiées	2 514	2 314
Actions ordinaires	7 102	7 112
Surplus cumulé	9 134	7 899
Cumul des autres éléments du résultat global (note 27)	378	86
Surplus d'apport	126	57
Total des capitaux propres	21 897	19 830
Total du passif et des capitaux propres	356 709 \$	325 876 \$

Approuvé par le conseil d'administration :



Administrateur



Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2014					
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	9 426 \$	57 \$	7 899 \$	86 \$	2 362 \$	19 830 \$
Bénéfice net	—	—	2 668	—	93	2 761
Autres éléments du résultat global	—	—	—	292	33	325
	9 426	57	10 567	378	2 488	22 916
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 22)	—	—	(122)	—	—	(122)
Détenteurs d'actions ordinaires (note 26)	—	—	(1 228)	—	—	(1 228)
Actions exercées et émises en vertu du régime d'options sur actions (note 22)	10	(6)	—	—	—	4
Modification de régimes fondés sur des actions (note 24)	—	34	—	—	211	245
Règlement en titres de capitaux propres des régimes fondés sur des actions de Putnam	—	—	—	—	(60)	(60)
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 22)	(95)	—	—	—	—	(95)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 22)	75	—	(75)	—	—	—
Émission d'actions privilégiées (note 22)	200	—	—	—	—	200
Frais d'émission d'actions (note 22)	—	—	(4)	—	—	(4)
Paielements fondés sur des actions	—	41	—	—	—	41
Montant réaffecté du compte de l'actionnaire au compte de participation de London Life (note 21)	—	—	(4)	—	4	—
Solde à la fin de l'exercice	9 616 \$	126 \$	9 134 \$	378 \$	2 643 \$	21 897 \$
	31 décembre 2013 (note 35)					
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	8 392 \$	60 \$	7 035 \$	(932) \$	2 456 \$	17 011 \$
Ajustement d'une période antérieure (note 35)	—	—	(168)	10	—	(158)
Solde retraité au début de l'exercice	8 392	60	6 867	(922)	2 456	16 853
Bénéfice net	—	—	2 408	—	(90)	2 318
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	—	1 008	(4)	1 004
	8 392	60	9 275	86	2 362	20 175
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 22)	—	—	(130)	—	—	(130)
Détenteurs d'actions ordinaires (note 26)	—	—	(1 200)	—	—	(1 200)
Échange de reçus de souscription à l'acquisition d'Irish Life (note 22)	1 220	—	—	—	—	1 220
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions (note 22)	57	(11)	—	—	—	46
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 22)	(59)	—	—	—	—	(59)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 22)	46	—	(46)	—	—	—
Rachat d'actions privilégiées (note 22)	(230)	—	—	—	—	(230)
Paielements fondés sur des actions	—	8	—	—	—	8
Solde à la fin de l'exercice	9 426 \$	57 \$	7 899 \$	86 \$	2 362 \$	19 830 \$

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Activités d'exploitation		
Bénéfice avant impôt	3 389 \$	2 781 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(490)	(209)
Ajustements :		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	9 726	(567)
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	428	269
Variation des fonds détenus en vertu de traités de réassurance	(34)	(99)
Variation des coûts d'acquisition différés	41	56
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	(160)	321
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(7 527)	2 979
Autres	70	(505)
	5 443	5 026
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires (note 22)	10	1 277
Émission d'actions privilégiées (note 22)	200	—
Frais d'émission d'actions (note 22)	(4)	—
Actions ordinaires achetées et annulées (note 22)	(95)	(59)
Rachat d'actions privilégiées	—	(230)
Émission de titres d'emprunt libellés en euros	—	659
Augmentation (diminution) de la marge de crédit d'une filiale	(98)	257
Augmentation (diminution) des débentures et autres instruments d'emprunt	(348)	(74)
Frais liés à la sollicitation de consentement (note 17)	—	(7)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(1 228)	(1 200)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(122)	(130)
	(1 685)	493
Activités d'investissement		
Ventes et échéances d'obligations	26 962	28 173
Encaissements sur prêts hypothécaires	2 525	1 910
Ventes d'actions	3 099	1 862
Ventes d'immeubles de placement	98	34
Variation des avances consenties aux titulaires de polices	73	70
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3)	(43)	(1 234)
Placement dans des obligations	(31 104)	(30 820)
Placement dans des prêts hypothécaires	(3 543)	(2 617)
Placement dans des actions	(2 069)	(1 944)
Placement dans des immeubles de placement	(127)	(247)
	(4 129)	(4 813)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	78	190
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(293)	896
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 791	1 895
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 498 \$	2 791 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	4 988 \$	4 507 \$
Intérêts versés	298 \$	275 \$
Dividendes reçus	246 \$	239 \$

NOTES ANNEXES

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Renseignements généraux

Great-West Lifeco Inc. (Lifeco ou la Compagnie) est une société inscrite en Bourse (Bourse de Toronto : GWO), constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la Compagnie est la suivante : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada, R3C 1V3. Lifeco est membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power (la Financière Power), et cette dernière est la société mère de la Compagnie.

Lifeco est une société de portefeuille spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, l'épargne-retraite, la gestion de placements et la réassurance, principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe, par l'entremise de ses principales filiales en exploitation, soit La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Great-West), la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la London Life), La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada-Vie), Great-West Life & Annuity Insurance Company (Great-West Financial) et Putnam Investments, LLC (Putnam).

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la Compagnie au 31 décembre 2014 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 11 février 2015.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers de la Compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière. Les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme pour préparer les états financiers consolidés de la Compagnie.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2014, la Compagnie a adopté les modifications à portée limitée d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, d'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, et d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ainsi que les lignes directrices d'IFRIC 21, *Droits ou taxes*. L'adoption n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Compagnie.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Compagnie au 31 décembre 2014 et pour l'exercice clos à cette date et les états comparatifs au 31 décembre 2013. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la Compagnie n'exerce plus ce contrôle. La Compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables de la Compagnie. L'ensemble des soldes, transactions, produits, charges, profits et pertes intragroupes importants, y compris les dividendes liés aux transactions intragroupes, sont éliminés au moment de la consolidation.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces jugements et estimations comportent un degré d'incertitude inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- Les hypothèses actuarielles, comme le comportement des titulaires de polices, les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan (note 15).
- La direction exerce son jugement pour évaluer le classement des contrats d'assurance et des traités de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- La direction évalue les synergies et les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable du goodwill et des immobilisations incorporelles repose sur l'utilisation de prévisions sur les résultats financiers futurs (note 11).
- La direction a déterminé que les unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont celles qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 11).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 32).
- La Compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations importantes et porter des jugements importants lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la Compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 29).
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations définies pour les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Compagnie. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 25).
- La direction consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles il a été déterminé que la Compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la Compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction de la Compagnie exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, y compris les données importantes non observables utilisées pour évaluer les immeubles de placement (note 8).
- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants qui posent des jugements et formulent des hypothèses. Pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 5).

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

- La direction a recours à des critères faisant appel au jugement, comme les risques et avantages associés à la transaction, pour déterminer si la Compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la Compagnie conserve les risques et avantages, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.
- Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, les achats et les ventes de placements de portefeuille sont comptabilisés dans les activités d'investissement en raison de la nature à long terme de ces activités d'investissement.
- La direction porte des jugements lorsqu'elle détermine si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine que les coûts répondent à la définition d'un actif et qu'ils sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement. Les provisions au titre des produits différés sont amorties de façon linéaire sur la durée de la police (notes 13 et 19).
- Les secteurs opérationnels de la Compagnie, soit les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la Compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la Compagnie, concordent avec la répartition géographique des activités de la Compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la Compagnie (note 34).
- Les résultats de la Compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La provision pour pertes sur créances futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de la Compagnie, est tributaire des notations des placements. La Compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent les obligations, les prêts hypothécaires, les actions et les immeubles de placement. Les placements de portefeuille sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou encore comme des prêts et créances ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature du placement. Actuellement, la Compagnie ne détient aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Les placements dans des obligations ou des actions normalement négociées activement sur un marché organisé sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles à la vente à la date de la transaction. Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs. Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés font l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux comptes consolidés de résultat lorsque le placement disponible à la vente est vendu. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements, dans les comptes consolidés de résultat.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Les placements dans les instruments de capitaux propres dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés au coût. Il n'est pas nécessaire de fournir les informations sur la juste valeur. Les placements dans les actions de sociétés sur lesquelles la Compagnie exerce une influence notable mais dont elle n'a pas le contrôle sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les placements dans des actions comprennent le placement de la Compagnie dans la Société financière IGM Inc. (IGM), une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, et le placement dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande, sociétés dont la Compagnie ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles elle exerce une influence notable. Ces placements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les placements dans des titres hypothécaires et des obligations qui ne sont normalement pas négociés activement sur un marché public sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des provisions pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la Compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Évaluation à la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix de marché utilisées par la Compagnie.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La Compagnie maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des titres de sociétés ouvertes est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la Bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus. La Compagnie maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date de clôture.

Prêts hypothécaires et obligations – Prêts et créances

Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Dépréciation

Les placements font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils seront dépréciés. Différents facteurs sont pris en compte par la Compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés s'être dépréciés lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement ultime du montant total du capital et des intérêts au moment opportun. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances et qui sont dépréciés, des provisions sont établies ou des radiations comptabilisées dans le but de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation nette. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le prix du marché observable est utilisée aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation nette. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une perte de valeur qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les produits nets tirés des placements. Une perte de valeur sur un instrument de créance disponible à la vente est contrepassée s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. Les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà comptabilisés dans les produits nets tirés des placements; par conséquent, toute réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée dans les produits nets tirés des placements. De plus, lorsqu'une perte de valeur a été établie, les intérêts ne sont plus comptabilisés et les intérêts courus sont contrepassés.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées dépréciées.

Prêts de titres

Lifeco prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la Compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont inscrits dans la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond approximativement à la juste valeur de ceux-ci.

d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans des fonds commandités par Putnam, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire en Europe, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

f) Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs, qui comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés et divers autres actifs, sont évalués au coût amorti. Les autres passifs, qui comprennent les provisions au titre des produits différés et les découverts bancaires, sont évalués au coût amorti. Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et passifs sont évalués conformément à IAS 19, *Avantages du personnel*.

g) Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris ses produits. Les lignes directrices de la Compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La Compagnie fournit à la note 31 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada le prescrit.

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements des comptes consolidés de résultat. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la Compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion du risque et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La Compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La Compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements.

Couvertures de la juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

À l'heure actuelle, la Compagnie a recours à des swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de la juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux produits nets tirés des placements s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la Compagnie a recours à des swaps de taux d'intérêt ainsi qu'à des swaps de devises désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

h) Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais des comptes consolidés de résultat. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

i) Écart de change

La Compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la Compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change à la conversion des établissements à l'étranger dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la Compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les opérations réalisées par la Compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans les produits nets tirés des placements.

j) Avances consenties aux titulaires de polices

Les avances consenties aux titulaires de polices sont classées dans les prêts et créances. Le montant des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde du capital non remboursé de ces avances, et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à leur juste valeur.

k) Traités de réassurance

Dans le cours normal des activités, la Compagnie utilise des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques et elle fournit également de tels produits. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par la Compagnie de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la Compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des provisions sont constituées à l'égard des montants liés aux traités de réassurance jugés irrécouvrables.

Les traités de réassurance sont des contrats d'assurance et sont classés conformément à ce qui est décrit à la rubrique Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de la présente note. Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du traité de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la Compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat immédiatement à la date de l'achat, en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans consolidés. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs ont été effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

l) Fonds détenus par des assureurs cédants et fonds détenus en vertu de traités de réassurance

Sur le plan de l'actif, les fonds détenus par des assureurs cédants sont des actifs qui seraient normalement payés à la Compagnie, mais qui sont retenus par le cédant afin de réduire le risque de crédit potentiel. Dans certaines formes de traités de réassurance, il est d'usage pour le cédant de retenir des montants selon la méthode des fonds retenus, lesquels couvrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés. Lorsque la Compagnie gère le portefeuille d'actifs sous-jacents, elle conserve le risque de crédit lié aux actifs sous forme de fonds retenus. Le solde des fonds retenus dont la Compagnie assume le risque de crédit est évalué à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Se reporter à la note 6 pour plus de détails sur les fonds détenus par des assureurs cédants qui sont gérés par la Compagnie. Les autres fonds détenus par des assureurs cédants constituent des obligations générales du cédant et sont affectés en garantie des passifs relatifs aux contrats d'assurance repris des cédants. Les actifs sous forme de fonds retenus liés à ces contrats n'ont pas de date d'échéance fixe, leur libération reposant habituellement sur le règlement différé des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants.

Sur le plan du passif, les fonds détenus en vertu de traités de réassurance se composent essentiellement de montants retenus par la Compagnie relativement à des activités cédées et comptabilisés selon la méthode des fonds retenus. La Compagnie retient des actifs liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés afin de réduire le risque de crédit.

m) Regroupement d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La Compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la Compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la Compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la Compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, certains contrats conclus avec les clients et les canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 5 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la Compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Compagnie sera tenue de contrepasser le montant de la charge pour perte de valeur ou une partie de ce montant.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été attribués aux unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel les actifs ont été attribués à leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

n) Comptabilisation des produits

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en Bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les honoraires et autres produits comprennent surtout les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et des actifs des fonds communs de placement exclusifs, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement) et la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur montant peut être raisonnablement estimé.

La Compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la Compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

o) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	De 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

p) Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés relatifs aux contrats d'investissement sont inclus dans les autres actifs. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat.

q) Fonds distincts

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

r) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Classement des contrats

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la Compagnie sont classés, lors de la prise d'effet du contrat, comme des contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Il existe un risque d'assurance important lorsque la Compagnie accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que la Compagnie sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Se reporter à la note 15 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance important, il sera classé à titre de contrat d'investissement ou de contrat de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La Compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 7 pour une analyse de la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Évaluation

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits tirés des placements futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de la Compagnie. Les actuaires nommés par les filiales de la Compagnie ont pour responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir les obligations de la Compagnie à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon des pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf pour certains produits de rentes, qui sont évalués au coût amorti.

s) Provisions au titre des produits différés

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux passifs relatifs aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de façon linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

t) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation, évaluation qui est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

u) Prestations aux titulaires de polices

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie, les versements échus, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements échus et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

v) Conventions de rachat

La Compagnie conclut des conventions de rachat avec des courtiers indépendants aux termes desquelles elle vend des titres et consent à racheter des titres très semblables à une date et à un prix déterminés. Étant donné que la Compagnie conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs, elle ne décomptabilise pas ces actifs.

La Compagnie comptabilise à titre de dérivés certaines opérations sur valeurs qui n'ont pas encore été annoncées et dont le règlement reste à venir, car la Compagnie n'accepte pas régulièrement la livraison de ce type de titres lorsqu'ils sont émis.

w) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les filiales de la Compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les filiales de la Compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 25). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies des filiales de la Compagnie, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat, la Compagnie applique un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies des filiales de la Compagnie, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés immédiatement dans les états consolidés du résultat global.

Les filiales de la Compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Dans le cas des régimes à cotisations définies des filiales de la Compagnie, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat.

x) Capital social et surplus

Les instruments financiers émis par la Compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la Compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la Compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le surplus d'apport représente la charge au titre de l'acquisition de droits relative aux instruments de capitaux propres dont les droits ne sont pas acquis.

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation des filiales représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la Compagnie.

y) Paiements fondés sur des actions

La Compagnie offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs de la Compagnie et de ses filiales.

La Compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la Compagnie (note 24). La charge de rémunération est portée en augmentation de la charge de rémunération, dans les comptes consolidés de résultat, et du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice et le montant porté au surplus d'apport sont transférés au capital social.

La Compagnie a un régime d'unités d'actions différées auquel participent les administrateurs de la Compagnie. Les droits des unités émises aux termes de ce régime sont acquis au moment de l'attribution. L'attribution d'unités aux termes du régime donne lieu à une augmentation de la charge de rémunération pour la Compagnie, dont le montant peut varier en fonction de la valeur de marché des actions ordinaires de la Compagnie.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

Certains employés de la Compagnie ont le droit de participer au régime d'unités d'actions liées au rendement. Les droits des unités émises aux termes de ce régime sont acquis sur une période de trois ans. La Compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la charge de rémunération liée aux unités attribuées aux termes du régime, et elle inscrit une augmentation correspondante du passif selon la valeur de marché des actions ordinaires de la Compagnie.

La Compagnie a un plan d'achat d'actions pour les employés selon lequel, sous réserve du respect de certaines conditions, la Compagnie versera des cotisations équivalentes à celles des employés, jusqu'à concurrence d'un certain montant. Les cotisations de la Compagnie sont passées en charges dans les charges d'exploitation et frais administratifs à mesure qu'elles sont engagées.

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014, les droits à un paiement fondé sur des actions liés aux actions incessibles de catégorie B et aux options sur les actions de catégorie B attribuées aux employés en vertu du régime d'intéressement en titres de participation de Putnam Investments, LLC ainsi que les droits attribués en vertu du régime d'actionnariat de la direction de PanAgora ont été comptabilisés à titre de passifs. La Compagnie a modifié ces régimes au 31 mars 2014 (la date de modification). Par conséquent, ces régimes sont maintenant classés à titre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en titres de capitaux propres. La charge de rémunération est donc évaluée en fonction de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution (ou à la date de modification pour les attributions qui existaient à cette date), et les capitaux propres font l'objet d'une hausse correspondante. À la date de modification, la Compagnie a reclassé dans les capitaux propres le passif lié à la rémunération fondée sur des actions.

z) Bénéfice par action ordinaire

Le bénéfice par action ordinaire est calculé selon le bénéfice net après les dividendes sur les actions privilégiées et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le bénéfice dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que tous les instruments convertibles sont convertis et que les options en cours sont exercées.

aa) Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desquels la Compagnie est locataire, sont imputés au bénéfice net sur la période d'utilisation.

Lorsque la Compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La Compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat à un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours de l'investissement net de la Compagnie dans le contrat de location-financement.

2. *Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)*

ab) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la Compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs opérationnels à présenter de la Compagnie sont classés par région et incluent l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine et l'exploitation européenne. Great-West Financial et Putnam sont présentées dans l'exploitation américaine. L'exploitation européenne se compose de l'unité Assurance et rentes et de l'unité Réassurance. L'exploitation générale de Lifeco englobe les activités et les transactions qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs opérationnels de la Compagnie.

ac) Méthodes comptables futures

Le tableau ci-après présente les IFRS publiées par l'IASB qui pourraient avoir des répercussions sur la Compagnie :

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	<p>En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, qui remplacera IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. La norme apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier; • la dépréciation basée sur le modèle des pertes attendues; • la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité. <p>Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme.</p>
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	<p>En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>, qui constitue une norme unique de comptabilisation des produits en vue d'harmoniser la présentation des produits tirés de contrats avec des clients et des coûts connexes. Les produits tirés des contrats d'assurance, des contrats de location et des instruments financiers ne sont pas assujettis aux exigences d'IFRS 15 en matière de comptabilisation des produits. Une société comptabiliserait les produits au moment du transfert de biens ou de services aux clients, au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir du client.</p> <p>Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme.</p>
<i>Améliorations annuelles – Cycle 2010-2012</i>	<p>En décembre 2013, l'IASB a publié les <i>Améliorations annuelles – Cycle 2010-2012</i> dans le cadre de son processus en cours visant à gérer efficacement les modifications non urgentes à portée limitée des IFRS. Cette publication comporte des modifications relatives à sept normes, soit IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>, IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>, IFRS 8, <i>Secteurs opérationnels</i>, IFRS 13, <i>Évaluation de la juste valeur</i>, IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i>, IAS 24, <i>Information relative aux parties liées</i> et IAS 38, <i>Immobilisations incorporelles</i>.</p> <p>Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 1^{er} juillet 2014. La Compagnie adoptera ces modifications avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015.</p>

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
<i>Améliorations annuelles – Cycle 2011-2013</i>	<p>En décembre 2013, l'IASB a publié les <i>Améliorations annuelles – Cycle 2011-2013</i> dans le cadre de son processus en cours visant à gérer efficacement les modifications non urgentes à portée limitée des IFRS. Cette publication <i>comporte</i> des modifications relatives à quatre normes, soit IFRS 1, <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i>, IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>, IFRS 13, <i>Évaluation de la juste valeur</i> et IAS 40, <i>Immeubles de placement</i>.</p> <p>Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 1^{er} juillet 2014. La Compagnie adoptera ces modifications avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015.</p>
<i>Améliorations annuelles – Cycle 2012-2014</i>	<p>En septembre 2014, l'IASB a publié les <i>Améliorations annuelles – Cycle 2012-2014</i> dans le cadre de son processus en cours visant à gérer efficacement les modifications non urgentes à portée limitée des IFRS. Cette publication comprend cinq modifications relatives à IFRS 5, <i>Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées</i>, IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>, IFRS 1, <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i>, IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>, et IAS 34, <i>Information financière intermédiaire</i>.</p> <p>Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>
IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i> , et IAS 38, <i>Immobilisations incorporelles</i>	<p>En mai 2014, l'IASB a publié des modifications à IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i>, et à IAS 38, <i>Immobilisations incorporelles</i>. Ces modifications précisent que l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits n'est pas appropriée pour calculer l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.</p> <p>Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>
IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i> , et IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>	<p>En septembre 2014, l'IASB a publié des modifications à IFRS10, <i>États financiers consolidés</i>, et à IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>, afin de préciser que tout profit ou toute perte comptabilisé dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise dépend du fait que les actifs vendus ou apportés constituent une entreprise, selon la définition donnée dans IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>.</p> <p>Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>
IFRS 11, <i>Partenariats</i>	<p>En mai 2014, l'IASB a publié des modifications à IFRS 11, <i>Partenariats</i>, quant à la comptabilisation de l'acquisition d'une participation dans une entreprise commune lorsque les activités constituent une entreprise, selon la définition donnée dans IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>.</p> <p>Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>

3. Acquisitions d'entreprises

a) Irish Life Group Limited

Le 18 juillet 2013, la Compagnie a conclu l'acquisition de la totalité des actions d'Irish Life Group Limited (Irish Life) par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Canada Life Limited. La Compagnie a présenté la répartition du prix d'achat sur les montants des actifs acquis, du goodwill et des passifs repris à la note 4 des états financiers annuels consolidés audités au 31 décembre 2013.

Au cours du deuxième trimestre de 2014, des études ont été réalisées sur les résultats techniques liés à certains passifs relatifs aux contrats d'assurance repris à la suite de l'acquisition. Aucun changement n'a été apporté aux montants présentés dans les états financiers consolidés annuels audités de la Compagnie au 31 décembre 2013.

La Compagnie a engagé des coûts de restructuration et d'acquisition (note 18) de 29 \$ liés à Irish Life au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (94 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013).

b) J.P. Morgan Retirement Plan Services

Le 29 août 2014, la Compagnie a conclu l'acquisition de la totalité des titres de capitaux propres avec droit de vote de J.P. Morgan Retirement Plan Services (RPS), entreprise de services de tenue de dossiers du marché des groupes de grande taille, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Great-West Financial.

Le tableau suivant contient les montants attribués aux actifs acquis, au goodwill, aux passifs repris et à la contrepartie éventuelle le 29 août 2014, présentés au 31 décembre 2014 :

Actifs acquis et goodwill

Goodwill	36 \$
Autres actifs	41
Immobilisations incorporelles	18
Total des actifs acquis et du goodwill	95 \$

Passifs repris et contrepartie éventuelle

Autres passifs	29 \$
Contrepartie éventuelle	35
Total des passifs repris et de la contrepartie éventuelle	64 \$

Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Compagnie a essentiellement achevé son évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis de RPS et de la répartition du prix d'acquisition. Par conséquent, le goodwill initial de 55 \$ comptabilisé lors de l'acquisition de RPS le 29 août 2014, et présenté à la note intitulée Acquisitions d'entreprises des états financiers consolidés intermédiaires non audités au 30 septembre 2014, a été rajusté au cours du quatrième trimestre de 2014 en raison des évaluations obtenues au cours de la période d'évaluation. Des ajustements ont été apportés aux montants provisoires présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités au 30 septembre 2014 au titre de la comptabilisation et de l'évaluation des immobilisations incorporelles, de la contrepartie éventuelle et des autres passifs.

3. *Acquisitions d'entreprises (suite)*

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'acquisition de RPS, au 31 décembre 2014 :

Goodwill initial relatif à RPS au 29 août 2014, présenté antérieurement	55 \$
Comptabilisation et évaluation des immobilisations incorporelles	(18)
Ajustement de la contrepartie éventuelle	(2)
Ajustement des autres passifs	1
Solde après ajustements au 29 août 2014	<u><u>36 \$</u></u>

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net et correspond aux synergies ou aux avantages économiques futurs découlant des autres actifs acquis qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément dans l'acquisition de RPS. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les relations avec la clientèle et les immobilisations incorporelles liées à la non-concurrence.

La Compagnie finalisera la comptabilisation de l'acquisition au cours du premier semestre de 2015. Les débiteurs comptabilisés dans les autres actifs constituent l'élément incomplet du bilan. Ce solde sera ajusté pour tenir compte de tout montant non recouvré dans les 180 jours suivant la date de clôture. Par conséquent, le goodwill, soit l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net acquis, pourrait être ajusté au cours des périodes futures de présentation de l'information financière. Les états financiers audités au 31 décembre 2014 se fondent sur la meilleure estimation que peut établir la direction de la répartition du prix d'acquisition.

À la date d'acquisition, RPS était désignée comme défenderesse dans quatre poursuites en instance. Conformément aux modalités de l'acquisition, la Compagnie sera indemnisée pour toutes les pertes éventuelles subies dans le cadre de ces poursuites en instance. Compte tenu du caractère limité des interventions de la Compagnie dans ces poursuites en instance, elle n'est pas en mesure d'évaluer la perte et l'indemnité qui pourraient découler de ces poursuites.

Pour la période allant de la date d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2014, RPS a fourni un apport de 62 \$ aux produits et a subi une perte nette de 4 \$. Ces montants sont inclus dans les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Compagnie a engagé des coûts d'acquisition de 3 \$ à l'égard de RPS.

Étant donné que les données historiques ne sont pas disponibles, les données supplémentaires sur les produits et le bénéfice net pro forma de l'entité regroupée, en supposant que la date d'acquisition liée au regroupement d'entreprises était la même que la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière annuelle, n'ont pas été incluses.

c) PlanDirect Insurance Services Inc.

Le 3 septembre 2014, la Compagnie a acquis, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, la Great-West, PlanDirect Insurance Services Inc., un fournisseur de services qui commercialise et administre des produits d'assurance-maladie individuelle à l'intention des Canadiens. Cette acquisition n'était pas significative.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des sommes détenues par Lifeco, la société de portefeuille, et par les filiales consolidées de Lifeco.

	2014	2013
Trésorerie	1 588 \$	1 837 \$
Dépôts à court terme	910	954
Total	2 498 \$	2 791 \$

Au 31 décembre 2014, un montant en trésorerie de 142 \$ était soumis à restrictions (112 \$ au 31 décembre 2013). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicommis aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en espèces détenus en mains tierces.

5. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	2014		2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	77 833 \$	77 833 \$	68 091 \$	68 091 \$
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	2 167	2 167	2 053	2 053
Disponibles à la vente	9 990	9 990	7 915	7 915
Prêts et créances	13 178	14 659	11 855	12 672
	103 168	104 649	89 914	90 731
Prêts hypothécaires				
Résidentiels	7 238	7 653	6 570	6 716
Non résidentiels	13 308	14 514	12 493	12 801
	20 546	22 167	19 063	19 517
Actions				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	6 617	6 617	7 232	7 232
Disponibles à la vente	50	50	113	113
Disponibles à la vente, au coût ⁽²⁾	560	s.o.	632	s.o.
Méthode de la mise en équivalence	593	664	577	743
	7 820	7 331	8 554	8 088
Immeubles de placement	4 613	4 613	4 288	4 288
Total	136 147 \$	138 760 \$	121 819 \$	122 624 \$

(1) Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements.

(2) Comme la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les placements sont détenus au coût et sont exclus du montant total présenté au titre de la juste valeur.

5. Placements de portefeuille (suite)

b) Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	2014			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	10 817 \$	19 299 \$	72 687 \$	102 803 \$
Prêts hypothécaires	1 373	6 532	12 628	20 533
Total	12 190 \$	25 831 \$	85 315 \$	123 336 \$

	2013			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	9 387 \$	17 503 \$	62 616 \$	89 506 \$
Prêts hypothécaires	1 560	6 852	10 632	19 044
Total	10 947 \$	24 355 \$	73 248 \$	108 550 \$

Les tableaux ci-dessus excluent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires ayant subi une dépréciation, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

c) La rubrique qui suit présente certaines actions pour lesquelles le bénéfice est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence :

- i) Les actions comprennent le placement que la Compagnie détient par l'entremise de la Great-West dans une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, soit IGM, dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la Compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat. La Compagnie détenait 9 202 886 actions d'IGM au 31 décembre 2014 (9 202 817 actions au 31 décembre 2013), soit une participation de 3,65 % (3,65 % au 31 décembre 2013). La Compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par la Financière Power sur la Compagnie et sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la Compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction ainsi que certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes opérations intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

	2014	2013
Valeur comptable au début de l'exercice	350 \$	345 \$
Quote-part du bénéfice d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	26	25
Dividendes reçus	(20)	(20)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	356 \$	350 \$
Quote-part des capitaux propres à la fin de l'exercice	178 \$	169 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	426 \$	516 \$

5. *Placements de portefeuille (suite)*

La date de clôture de l'exercice de la Compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Les résultats de fin d'exercice de la Compagnie sont approuvés et présentés avant la publication des résultats financiers d'IGM. Par conséquent, la Compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes générales, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers de la Compagnie.

On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2014 dans l'information qu'elle publie.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, IGM détenait 39 737 388 actions ordinaires de la Compagnie.

- ii) Les actions comprennent la participation de 30,43 % que la Compagnie détient (30,43 % au 31 décembre 2013), par l'entremise d'Irish Life, dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande.

Le tableau suivant présente la quote-part de la Compagnie dans l'actif net d'Allianz Ireland :

	2014	2013
Valeur comptable au début de l'exercice	217 \$	— \$
Valeur comptable au 18 juillet 2013	—	197
Quote-part du bénéfice global d'Allianz comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	7	20
Dividendes reçus	(24)	(15)
Fluctuations des taux de change	(9)	15
Valeur comptable à la fin de l'exercice	191 \$	217 \$
Quote-part des capitaux propres à la fin de l'exercice	140 \$	161 \$

La juste valeur d'Allianz Ireland aux 31 décembre 2014 et 2013 n'est pas disponible puisque ses titres ne sont pas négociés sur le marché.

La date de clôture de l'exercice de la Compagnie et d'Allianz Ireland est le 31 décembre. Les résultats financiers de fin d'exercice de la Compagnie sont approuvés et présentés avant la présentation des résultats financiers d'Allianz Ireland. Par conséquent, la Compagnie présente l'information financière d'Allianz Ireland en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes générales, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers de la Compagnie.

d) Les placements de portefeuille incluent les éléments suivants :

- i) Valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation

	2014	2013
Montants dépréciés par classement		
À la juste valeur par le biais du résultat net	355 \$	384 \$
Disponibles à la vente	14	19
Prêts et créances	15	34
Total	384 \$	437 \$

La valeur comptable des prêts et créances est présentée ci-dessus, déduction faite de provisions de 18 \$ et de 25 \$ au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, respectivement.

5. *Placements de portefeuille (suite)*

- ii) La provision pour pertes sur créances et les variations de la provision pour pertes sur créances relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

	2014			2013		
	Obligations	Prêts hypothécaires	Total	Obligations	Prêts hypothécaires	Total
Solde au début de l'exercice	— \$	25 \$	25 \$	— \$	21 \$	21 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice, montant net	—	8	8	—	2	2
Radiations, déduction faite des reprises	—	(15)	(15)	—	—	—
Autres (y compris les fluctuations des taux de change)	—	—	—	—	2	2
Solde à la fin de l'exercice	— \$	18 \$	18 \$	— \$	25 \$	25 \$

La provision pour pertes sur créances est complétée par la provision pour pertes sur créances futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

- e) **Les produits nets tirés des placements se répartissent comme suit :**

	2014					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	4 108 \$	948 \$	238 \$	319 \$	487 \$	6 100 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	47	—	11	—	—	58
Autres classements	18	25	—	—	—	43
Dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts et créances, montant net	(9)	(8)	—	—	—	(17)
Autres produits et charges	—	—	—	(75)	(99)	(174)
	4 164	965	249	244	388	6 010
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Profits nets réalisés et latents						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	72	—	—	—	—	72
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	6 533	—	480	262	180	7 455
	6 605	—	480	262	180	7 527
Total	10 769 \$	965 \$	729 \$	506 \$	568 \$	13 537 \$

5. Placements de portefeuille (suite)

	2013					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	3 773 \$	884 \$	242 \$	276 \$	441 \$	5 616 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	64	—	2	—	—	66
Autres classements	30	38	—	—	—	68
Dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts et créances, montant net	—	(2)	—	—	—	(2)
Autres produits et charges	—	—	—	(68)	(76)	(144)
	3 867	920	244	208	365	5 604
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Profits (pertes) nets réalisés et latents						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(68)	—	—	—	—	(68)
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	(3 783)	—	858	152	(138)	(2 911)
	(3 851)	—	858	152	(138)	(2 979)
Total	16 \$	920 \$	1 102 \$	360 \$	227 \$	2 625 \$

Les produits tirés des placements gagnés comprennent les produits générés par les placements classés comme disponibles à la vente, comme des prêts et créances et classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes et les produits tirés de la participation de la Compagnie dans IGM et Allianz Ireland. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements réalisés sur les immeubles de placement.

5. *Placements de portefeuille (suite)*

f) Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement ainsi que la variation de cette valeur comptable :

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	4 288 \$	3 572 \$
Acquisitions d'entreprises	—	248
Ajouts	127	182
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	262	152
Cessions	(98)	(82)
Transfert dans les biens immobiliers occupés par leur propriétaire	(13)	—
Autres	(9)	—
Fluctuations des taux de change	56	216
Solde à la fin de l'exercice	4 613 \$	4 288 \$

g) Actifs financiers transférés

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la Compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la Compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. Au 31 décembre 2014, la garantie versée à l'agent de prêt de la Compagnie comprend un montant en trésorerie de 16 \$ (20 \$ au 31 décembre 2013). De plus, l'agent de prêt indemnise la Compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2014, la juste valeur des titres que la Compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 5 890 \$ (5 204 \$ au 31 décembre 2013).

6. Fonds détenus par des assureurs cédants

Les fonds détenus par des assureurs cédants, de 12 154 \$ au 31 décembre 2014 (10 832 \$ au 31 décembre 2013), comprennent des ententes conclues avec Standard Life Assurance Limited (Standard Life) et un assureur néerlandais.

En 2008, Canada Life International Re Limited (CLIRE), la filiale de réassurance irlandaise en propriété exclusive indirecte de la Compagnie, a conclu avec Standard Life, une société établie au Royaume-Uni qui offre des produits d'assurance-vie, de retraite et de placement, une entente de réassurance à caractère indemnitaire visant la prise en charge d'un important bloc de rentes immédiates. En vertu de cette entente, CLIRE doit déposer des montants auprès de Standard Life, et CLIRE prend en charge le risque de crédit lié au portefeuille d'actifs compris dans les montants déposés.

En 2014, une filiale de réassurance en propriété exclusive indirecte de la Compagnie a conclu une entente de réassurance à caractère indemnitaire visant la prise en charge d'un bloc de rentes immédiates. En vertu de cette entente, la filiale doit déposer des montants auprès de la contrepartie, et la filiale prend en charge le risque de crédit lié au portefeuille d'actifs compris dans les montants déposés.

Les montants déposés dans le cadre des deux ententes sont présentés dans les fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans consolidés. Les produits et les charges résultant de ces ententes sont portés aux produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat.

6. *Fonds détenus par des assureurs cédants (suite)*

Au 31 décembre 2014, les dépôts de la Compagnie liés à ces deux ententes se chiffraient à 10 758 \$ (9 848 \$ au 31 décembre 2013).

Le tableau suivant présente les fonds déposés aux termes de ces ententes ainsi que le risque de crédit qui s'y rapporte :

a) **Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :**

	2014		2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	200 \$	200 \$	70 \$	70 \$
Obligations	10 397	10 397	9 619	9 619
Autres actifs	161	161	159	159
Total	10 758 \$	10 758 \$	9 848 \$	9 848 \$
Éléments couverts :				
Passifs au titre des cessions en réassurance	10 386	10 386	9 402	9 402
Surplus	372	372	446	446
Total	10 758 \$	10 758 \$	9 848 \$	9 848 \$

b) **Le tableau suivant présente les dépôts au titre des fonds détenus par les assureurs cédants évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie (note 8) :**

	2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	200 \$	— \$	— \$	200 \$
Obligations	—	10 397	—	10 397
Total	200 \$	10 397 \$	— \$	10 597 \$
2013				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70 \$	— \$	— \$	70 \$
Obligations	—	9 619	—	9 619
Total	70 \$	9 619 \$	— \$	9 689 \$

6. *Fonds détenus par des assureurs cédants (suite)*

c) Le tableau suivant présente, par secteur, la valeur comptable des obligations comprises dans les fonds déposés :

	2014	2013
Obligations émises ou garanties par :		
Gouvernement fédéral du Canada	49 \$	75 \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	16	17
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	25	22
Autres gouvernements étrangers	1 923	2 097
Organismes gouvernementaux	548	508
Entités supranationales	167	185
Titres adossés à des actifs	260	249
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	107	91
Banques	1 944	1 944
Autres institutions financières	1 087	1 033
Matières premières	110	70
Communications	168	138
Produits de consommation courante	862	704
Produits et services industriels	174	108
Ressources naturelles	389	354
Biens immobiliers	778	540
Transport	231	196
Services publics	1 411	1 190
Divers	130	98
Total des obligations à long terme	10 379 \$	9 619 \$
Obligations à court terme	18	—
Total	10 397 \$	9 619 \$

d) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2014	2013
AAA	2 312 \$	2 669 \$
AA	2 944	2 382
A	4 194	3 666
BBB	596	546
BB ou inférieure	351	356
Total	10 397 \$	9 619 \$

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés à ses instruments financiers et en assurer le contrôle. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la Compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la Compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Compagnie subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance.

La Compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Des lignes directrices en matière de placement sont mises en œuvre afin d'acquérir uniquement des placements de première qualité et de réduire la concentration excessive de l'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif. Les notations utilisées proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examens réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation.
- La Compagnie est exposée au risque de crédit lié aux primes payables par les titulaires de polices pendant le délai de grâce stipulé au contrat d'assurance ou jusqu'au paiement complet ou à la résiliation de ce dernier. Les commissions versées aux agents et aux courtiers sont portées en déduction des sommes à recevoir, le cas échéant.
- La réassurance est obtenue auprès des contreparties ayant de bonnes notations, et l'application des principes directeurs établis chaque année par le conseil d'administration permet de gérer la concentration du risque de crédit. En outre, la capacité financière des réassureurs fait l'objet d'une surveillance et d'une évaluation continues par la direction.

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la Compagnie lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 498 \$	2 791 \$
Obligations		
À la juste valeur par le biais du résultat net	80 000	70 144
Disponibles à la vente	9 990	7 915
Prêts et créances	13 178	11 855
Prêts hypothécaires	20 546	19 063
Avances consenties aux titulaires de polices	7 711	7 332
Fonds détenus par des assureurs cédants ⁽¹⁾	12 154	10 832
Actifs au titre des cessions en réassurance	5 151	5 070
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 286	1 242
Débiteurs	1 172	1 248
Primes en voie de recouvrement	598	578
Actifs du compte de négociation	405	376
Créances liées à des contrats de location-financement	285	—
Autres actifs financiers ⁽²⁾	715	831
Actifs dérivés	652	593
Total	156 341 \$	139 870 \$

⁽¹⁾ Ce poste comprend un montant de 10 758 \$ (9 848 \$ au 31 décembre 2013) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels la Compagnie conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (note 6).

⁽²⁾ Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la Compagnie (note 13).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues par la Compagnie au 31 décembre 2014 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 52 \$ (19 \$ au 31 décembre 2013).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par secteur et par région :

	2014			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	5 356 \$	3 \$	46 \$	5 405 \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	6 926	2 567	51	9 544
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	352	4 786	937	6 075
Autres gouvernements étrangers	198	24	11 865	12 087
Organismes gouvernementaux	2 895	—	2 021	4 916
Entités supranationales	433	8	643	1 084
Titres adossés à des actifs	2 648	3 161	789	6 598
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	52	236	206	494
Banques	2 025	346	2 747	5 118
Autres institutions financières	647	1 705	2 461	4 813
Matières premières	316	1 087	349	1 752
Communications	571	265	693	1 529
Produits de consommation courante	2 030	2 558	2 305	6 893
Produits et services industriels	1 078	1 292	718	3 088
Ressources naturelles	1 250	984	710	2 944
Biens immobiliers	1 407	452	2 849	4 708
Transport	1 967	985	898	3 850
Services publics	5 460	4 206	3 912	13 578
Divers	1 416	1 281	456	3 153
Total des obligations à long terme	37 027	25 946	34 656	97 629
Obligations à court terme	3 616	236	1 687	5 539
Total	40 643 \$	26 182 \$	36 343 \$	103 168 \$

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

	2013			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	4 276 \$	3 \$	51 \$	4 330 \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	5 739	2 028	52	7 819
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	297	3 827	902	5 026
Autres gouvernements étrangers	130	22	11 216	11 368
Organismes gouvernementaux	2 641	—	1 553	4 194
Entités supranationales	399	7	704	1 110
Titres adossés à des actifs	2 677	3 115	860	6 652
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	26	307	189	522
Banques	2 012	331	2 846	5 189
Autres institutions financières	791	1 620	2 154	4 565
Matières premières	278	978	272	1 528
Communications	490	222	603	1 315
Produits de consommation courante	1 807	2 198	1 882	5 887
Produits et services industriels	919	1 052	538	2 509
Ressources naturelles	1 056	665	509	2 230
Biens immobiliers	1 021	140	2 249	3 410
Transport	1 726	827	703	3 256
Services publics	4 715	3 703	3 433	11 851
Divers	1 314	970	389	2 673
Total des obligations à long terme	32 314	22 015	31 105	85 434
Obligations à court terme	3 321	76	1 083	4 480
Total	35 635 \$	22 091 \$	32 188 \$	89 914 \$

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par région :

	2014			Total
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	
Exploitation canadienne	1 916 \$	3 660 \$	7 017 \$	12 593 \$
Exploitation américaine	—	1 324	2 888	4 212
Exploitation européenne	—	338	3 403	3 741
Total	1 916 \$	5 322 \$	13 308 \$	20 546 \$

	2013			Total
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	
Exploitation canadienne	1 758 \$	3 435 \$	6 942 \$	12 135 \$
Exploitation américaine	—	1 052	2 504	3 556
Exploitation européenne	—	325	3 047	3 372
Total	1 758 \$	4 812 \$	12 493 \$	19 063 \$

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

iii) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2014	2013
AAA	34 332 \$	30 626 \$
AA	18 954	15 913
A	31 133	25 348
BBB	17 370	16 809
BB ou inférieure	1 379	1 218
Total	103 168 \$	89 914 \$

Portefeuille de dérivés selon la notation

	2014	2013
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contrepertes) :		
AAA	10 \$	8 \$
AA	66	86
A	576	499
Total	652 \$	593 \$

iv) Prêts en souffrance n'ayant pas subi de dépréciation

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés :

	2014	2013
Moins de 30 jours	7 \$	6 \$
De 30 à 90 jours	5	—
Plus de 90 jours	3	2
Total	15 \$	8 \$

v) Les données qui suivent représentent la provision pour pertes sur créances futures pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Ces montants s'ajoutent à la provision pour pertes sur actifs comprise dans l'actif.

	2014	2013
Polices avec participation	1 186 \$	999 \$
Polices sans participation	1 947	1 796
Total	3 133 \$	2 795 \$

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. La Compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- La Compagnie gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif. Environ 70 % (environ 69 % en 2013) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou assujettis à des rajustements à la juste valeur.
- La direction surveille régulièrement l'utilisation des marges de crédit et évalue continuellement la disponibilité de ces formes de crédit et d'autres formes de crédit aux fins de l'exploitation.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. La Compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers. La Compagnie détient des liquidités de 350 \$ par l'intermédiaire de marges de crédit obtenues par Lifeco auprès de banques à charte canadiennes. De plus, la Compagnie dispose d'une facilité de crédit de 150 \$ par l'intermédiaire de la Great-West, d'une facilité de crédit renouvelable de 500 \$ US auprès d'un syndicat de banques qui est mise à la disposition de Putnam, ainsi qu'une marge de crédit de 50 \$ US mise à la disposition de Great-West Financial.

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de la Compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	Paiements exigibles par période						Plus de 5 ans
	Total	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
Débitures et autres instruments d'emprunt	5 371 \$	596 \$	— \$	280 \$	200 \$	— \$	4 295 \$
Titres de fiducies de capital ⁽¹⁾	150	—	—	—	—	—	150
Obligations d'achat	180	71	34	26	17	16	16
Cotisations au titre des régimes de retraite	175	175	—	—	—	—	—
Total	5 876 \$	842 \$	34 \$	306 \$	217 \$	16 \$	4 461 \$

⁽¹⁾ Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la Compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 51 \$).

c) Risque lié au marché financier

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être sensiblement différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer;
- des limites générales des modèles internes de la Compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses émises ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la Compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la Compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif. La Compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. De plus, les dettes de la Compagnie sont principalement libellées en dollars canadiens. En vertu des IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total du capital social et du surplus de la Compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la Compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel la Compagnie est exposée :

- La Compagnie utilise certaines mesures financières, par exemple, des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à la non-concordance des devises.
- Tout actif en devises qui est acquis afin de couvrir un passif est généralement reconverti dans la monnaie du passif en question au moyen d'un contrat de change.
- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la Compagnie est exposée :

- La Compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), la Compagnie investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. La Compagnie bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la Compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux capitaux propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,18 % (0,19 % en 2013). Les pertes sur créances futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation, la diminution et la fluctuation des taux. La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen exhaustif annuel. De l'avis de la Compagnie, une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence significative sur la fourchette des taux d'intérêt devant être couverts par les provisions. Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par la Compagnie.

Le total de la provision relative aux taux d'intérêt tient également compte des scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires :

- Une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits n'aurait aucune incidence sur la provision totale relative aux taux d'intérêt.
- Une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits n'aurait aucune incidence sur la provision totale relative aux taux d'intérêt.

Une autre façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une modification de 1 % de la fourchette des taux d'intérêt qui, selon la Compagnie, devraient être couverts par des provisions sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ayant une incidence sur le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Compagnie :

- L'incidence d'une augmentation immédiate de 1 % de la partie inférieure ou supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions correspondrait à une diminution d'environ 75 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, laquelle donnerait lieu à une augmentation d'environ 41 \$ du bénéfice net.
- L'incidence d'une diminution immédiate de 1 % de la partie inférieure ou supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions correspondrait à une hausse d'environ 564 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, laquelle entraînerait une diminution d'environ 383 \$ du bénéfice net.

iii) *Risque lié aux marchés boursiers*

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer le risque de prix, la politique de placement de la Compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts a été atténué au moyen d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices comportant des garanties liées aux fonds distincts, la Compagnie calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale 75 (ECU 75).

7. *Gestion du risque lié aux instruments financiers (suite)*

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de capitaux propres non cotés en Bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits aux flux de trésorerie de durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des actions. Leur montant pourrait donc varier en conséquence. Une remontée de 10 % des valeurs des actions donnerait lieu à une diminution supplémentaire des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'environ 42 \$, donnant lieu à son tour à une augmentation du bénéfice net d'environ 34 \$. Un recul de 10 % des valeurs des actions entraînerait une augmentation supplémentaire des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'environ 149 \$, entraînant à son tour une diminution du bénéfice net d'environ 113 \$.

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. L'incidence d'une augmentation de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une diminution d'environ 455 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation, ce qui donnerait lieu à une augmentation du bénéfice net d'environ 355 \$. L'incidence d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une augmentation d'environ 482 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation, ce qui entraînerait une diminution du bénéfice net d'environ 372 \$.

8. Évaluation à la juste valeur

La Compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme standardisés négociés en Bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations et d'actions privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compris dans le niveau 2.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement.

8. *Évaluation à la juste valeur (suite)*

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la Compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

Actifs évalués à la juste valeur	2014			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Trésorerie	2 498 \$	— \$	— \$	2 498 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	79 914	86	80 000
Actions	6 594	6	17	6 617
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6 594	79 920	103	86 617
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	—	9 989	1	9 990
Actions	49	—	1	50
Total des actifs financiers disponibles à la vente	49	9 989	2	10 040
Immeubles de placement	—	—	4 613	4 613
Dérivés ⁽¹⁾	1	651	—	652
Autres actifs :				
Actifs du compte de négociation de Putnam	184	143	—	327
Autres actifs détenus à des fins de transaction	78	—	—	78
Autres ⁽²⁾	16	—	—	16
Total des actifs évalués à la juste valeur	9 420 \$	90 703 \$	4 718 \$	104 841 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ⁽³⁾	4 \$	1 191 \$	— \$	1 195 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	—	829	28	857
Autres passifs – autres	16	—	—	16
Total des passifs évalués à la juste valeur	20 \$	2 020 \$	28 \$	2 068 \$

(1) Compte non tenu de garanties reçues de 52 \$.

(2) Compte tenu d'une garantie en trésorerie en vertu d'ententes de prêt de titres.

(3) Compte non tenu de garanties données de 273 \$.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la Compagnie au cours de la période considérée.

8 Évaluation à la juste valeur (suite)

Actifs évalués à la juste valeur	2013			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Trésorerie	2 791 \$	— \$	— \$	2 791 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	69 811	333	70 144
Actions	7 202	6	24	7 232
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	7 202	69 817	357	77 376
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	—	7 891	24	7 915
Actions	112	—	1	113
Total des actifs financiers disponibles à la vente	112	7 891	25	8 028
Immeubles de placement	—	—	4 288	4 288
Dérivés ⁽¹⁾	—	593	—	593
Autres actifs :				
Actifs du compte de négociation de Putnam	154	131	21	306
Autres actifs détenus à des fins de transaction	70	—	—	70
Autres ⁽²⁾	20	—	—	20
Total des actifs évalués à la juste valeur	10 349 \$	78 432 \$	4 691 \$	93 472 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ⁽³⁾	6 \$	738 \$	— \$	744 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	—	859	30	889
Autres passifs – autres	20	—	—	20
Total des passifs évalués à la juste valeur	26 \$	1 597 \$	30 \$	1 653 \$

(1) Compte non tenu de garanties reçues de 19 \$.

(2) Compte tenu d'une garantie en trésorerie en vertu d'ententes de prêt de titres.

(3) Compte non tenu de garanties données de 206 \$.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la Compagnie au cours de la période considérée.

8. *Évaluation à la juste valeur (suite)*

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la Compagnie a utilisé des données du niveau 3 :

	2014							
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Autres actifs – compte de négociation ⁽⁴⁾	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investis- sement
Solde au début de l'exercice	333 \$	24 \$	24 \$	1 \$	4 288 \$	21 \$	4 691 \$	30 \$
Total des profits (pertes)							—	
Compris dans le bénéfice net	6	—	(1)	—	262	1	268	—
Compris dans les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	—	1	—	—	56	—	57	—
Achats	33	—	8	—	127	—	168	—
Ventes	—	—	(13)	—	(98)	(22)	(133)	—
Remboursements	(1)	—	—	—	—	—	(1)	—
Transférés dans les biens immobiliers occupés par leur propriétaire	—	—	—	—	(13)	—	(13)	—
Autres	—	—	—	—	(9)	—	(9)	(2)
Transferts vers le niveau 3 ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 ⁽²⁾	(285)	(24)	(1)	—	—	—	(310)	—
Solde à la fin de l'exercice	86 \$	1 \$	17 \$	1 \$	4 613 \$	— \$	4 718 \$	28 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	6 \$	— \$	(1) \$	— \$	262 \$	1 \$	268 \$	— \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le bénéfice net pour les actifs détenus au 31 décembre 2014	6 \$	— \$	(3) \$	— \$	229 \$	1 \$	233 \$	— \$

(1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les immeubles de placement représente les profits de change latents.

(2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs et des fonds distincts.

(3) Comprennent les placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

(4) Comprennent des titres de capitaux propres non liquides lorsqu'il n'existe pas de cours publié; toutefois, la Compagnie est d'avis que le fait de changer les données de manière à modifier raisonnablement les hypothèses n'entraînerait pas de changement important en ce qui a trait à la valeur.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

	2013							
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Autres actifs – compte de négociation ⁽⁴⁾	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investis- sement
Solde au début de l'exercice	273 \$	27 \$	12 \$	1 \$	3 572 \$	9 \$	3 894 \$	33 \$
Total des profits								
Compris dans le bénéfice net	68	4	—	—	152	12	236	—
Compris dans les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	—	3	—	—	216	—	219	—
Acquisitions d'entreprises	120	—	1	—	248	—	369	—
Achats	—	—	20	—	182	—	202	—
Ventes	(104)	(5)	(10)	—	(82)	—	(201)	—
Remboursements	(68)	(5)	—	—	—	—	(73)	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	(3)
Transferts vers le niveau 3 ⁽²⁾	50	—	1	—	—	—	51	—
Transferts hors du niveau 3 ⁽²⁾	(6)	—	—	—	—	—	(6)	—
Solde à la fin de l'exercice	333 \$	24 \$	24 \$	1 \$	4 288 \$	21 \$	4 691 \$	30 \$
Total des profits pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	68 \$	4 \$	— \$	— \$	152 \$	12 \$	236 \$	— \$
Variation des profits latents pour l'exercice compris dans le bénéfice net pour les actifs détenus au 31 décembre 2013	75 \$	— \$	— \$	— \$	152 \$	12 \$	239 \$	— \$

(1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les immeubles de placement représente les profits de change latents.

(2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs et des fonds distincts.

(3) Comprennent les placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

(4) Comprennent des titres de capitaux propres non liquides lorsqu'il n'existe pas de cours publié; toutefois, la Compagnie est d'avis que le fait de changer les données de manière à modifier raisonnablement les hypothèses n'entraînerait pas de changement important en ce qui a trait à la valeur.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la Compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

	2014				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
Actifs présentés à la juste valeur					
Prêts et créances à titre d'actifs financiers					
Obligations	— \$	14 533 \$	126 \$	— \$	14 659 \$
Prêts hypothécaires	—	22 167	—	—	22 167
Total des prêts et créances au titre des actifs financiers	—	36 700	126	—	36 826
Autres actions ⁽¹⁾	426	—	—	238	664
Total des actifs présentés à la juste valeur	426 \$	36 700 \$	126 \$	238 \$	37 490 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débitures et autres instruments d'emprunt	526 \$	5 506 \$	70 \$	— \$	6 102 \$
Titres de fiducies de capital	—	220	—	—	220
Total des passifs présentés à la juste valeur	526 \$	5 726 \$	70 \$	— \$	6 322 \$

⁽¹⁾ Les autres actions comprennent les placements de la Compagnie dans IGM, une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, et dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande, ainsi que la coentreprise GloHealth, une compagnie d'assurance-maladie qui exerce ses activités en Irlande et dont la Compagnie ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

	2013				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
Actifs présentés à la juste valeur					
Prêts et créances à titre d'actifs financiers					
Obligations	— \$	12 544 \$	128 \$	— \$	12 672 \$
Prêts hypothécaires	—	19 517	—	—	19 517
Total des prêts et créances au titre des actifs financiers	—	32 061	128	—	32 189
Autres actions ⁽¹⁾	517	—	—	226	743
Total des actifs présentés à la juste valeur	517 \$	32 061 \$	128 \$	226 \$	32 932 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débitures et autres instruments d'emprunt	582 \$	5 576 \$	75 \$	— \$	6 233 \$
Titres de fiducies de capital	—	205	—	—	205
Total des passifs présentés à la juste valeur	582 \$	5 781 \$	75 \$	— \$	6 438 \$

⁽¹⁾ Les autres actions comprennent les placements de la Compagnie dans IGM, une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, et dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande, ainsi que la coentreprise GloHealth, une compagnie d'assurance-maladie qui exerce ses activités en Irlande et dont la Compagnie ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable.

9. Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires

La Compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La Compagnie reçoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en Bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des Bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les prises en pension de titres de la Compagnie font également l'objet de droits de compensation en cas de défaillance. Ces transactions et ces accords comprennent des conventions-cadres de compensation qui prévoient la compensation des obligations de paiement entre la Compagnie et ses contreparties en cas de défaillance.

9. Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires (suite)

Les tableaux présentent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la Compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

	2014			Exposition nette
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan		
		Position de compensation de la contrepartie ⁽¹⁾	Garanties financières reçues ou versées ⁽²⁾	
Instruments financiers (actifs)				
Instruments financiers dérivés	652 \$	(302) \$	(51) \$	299 \$
Prises en pension de titres ⁽³⁾	44	—	(44)	—
Total des instruments financiers (actifs)	696 \$	(302) \$	(95) \$	299 \$
Instruments financiers (passifs)				
Instruments financiers dérivés	1 195 \$	(302) \$	(260) \$	633 \$
Total des instruments financiers (passifs)	1 195 \$	(302) \$	(260) \$	633 \$
	2013			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan		Exposition nette
		Position de compensation de la contrepartie ⁽¹⁾	Garanties financières reçues ou versées ⁽²⁾	
Instruments financiers (actifs)				
Instruments financiers dérivés	593 \$	(236) \$	(19) \$	338 \$
Prises en pension de titres ⁽³⁾	87	—	(87)	—
Total des instruments financiers (actifs)	680 \$	(236) \$	(106) \$	338 \$
Instruments financiers (passifs)				
Instruments financiers dérivés	744 \$	(236) \$	(199) \$	309 \$
Total des instruments financiers (passifs)	744 \$	(236) \$	(199) \$	309 \$

(1) Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la Compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

(2) Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en Bourse, la marge initiale. Les garanties financières reçues à l'égard de prises en pension de titres sont détenues par un tiers. Le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 52 \$ (19 \$ au 31 décembre 2013), un montant de 45 \$ a été reçu à l'égard de prises en pension de titres (89 \$ au 31 décembre 2013) et un montant de 299 \$ a été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés (222 \$ au 31 décembre 2013).

(3) Les actifs liés aux prises en pension de titres sont compris dans les obligations dans les bilans consolidés.

10. Actif investi déposé au titre d'ententes de réassurance

Le montant de l'actif investi que la Compagnie maintient en dépôt relativement à certaines ententes de réassurance (se reporter à la note 5) se chiffre à 598 \$ (582 \$ en 2013). La Compagnie conserve la totalité des droits sur les flux de trésorerie liés à ces actifs; toutefois, les politiques de placement à l'égard de ces derniers sont régies par les conditions des ententes de réassurance.

11. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

i) La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	5 812 \$	5 397 \$
Acquisitions d'entreprises (note 3)	50	378
Fluctuations des taux de change	(7)	37
Solde à la fin de l'exercice	5 855 \$	5 812 \$

Le cumul des pertes de valeur du goodwill et les variations de ce cumul se présentent comme suit :

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	953 \$	890 \$
Fluctuations des taux de change	90	63
Solde à la fin de l'exercice	1 043 \$	953 \$

ii) Pour chacun des trois secteurs opérationnels, le goodwill a été affecté à des unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Lifeco n'affecte pas les montants négligeables de goodwill et d'immobilisations incorporelles à durée indéterminée à de multiples unités génératrices de trésorerie. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel le goodwill a été attribué à sa valeur recouvrable, de la manière suivante :

	2014	2013
Exploitation canadienne		
Assurance collective	1 047 \$	1 033 \$
Assurance individuelle et gestion du patrimoine	2 740	2 740
Exploitation européenne		
Assurance et rentes	1 887	1 907
Réassurance	1	1
Exploitation américaine		
Services financiers	180	131
Total	5 855 \$	5 812 \$

11. *Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)*

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 3 625 \$ (3 456 \$ en 2013) comprennent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

i) Immobilisations incorporelles à durée indéterminée :

	2014			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
Solde au début de l'exercice	893 \$	2 398 \$	354 \$	3 645 \$
Fluctuations des taux de change	28	194	—	222
Solde à la fin de l'exercice	921 \$	2 592 \$	354 \$	3 867 \$
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(132) \$	(858) \$	— \$	(990) \$
Fluctuations des taux de change	(8)	(81)	—	(89)
Solde à la fin de l'exercice	(140) \$	(939) \$	— \$	(1 079) \$
Valeur comptable nette	781 \$	1 653 \$	354 \$	2 788 \$
	2013			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
Solde au début de l'exercice	717 \$	2 264 \$	354 \$	3 335 \$
Acquisitions d'entreprises (note 3)	131	—	—	131
Fluctuations des taux de change	45	134	—	179
Solde à la fin de l'exercice	893 \$	2 398 \$	354 \$	3 645 \$
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(91) \$	(802) \$	— \$	(893) \$
Pertes de valeur	(34)	—	—	(34)
Fluctuations des taux de change	(7)	(56)	—	(63)
Solde à la fin de l'exercice	(132) \$	(858) \$	— \$	(990) \$
Valeur comptable nette	761 \$	1 540 \$	354 \$	2 655 \$

11. *Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)*

- ii) Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été affectées aux groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2014	2013
Exploitation canadienne		
Assurance individuelle et gestion du patrimoine	973 \$	973 \$
Exploitation européenne		
Assurance et rentes	221	226
Exploitation américaine		
Gestion d'actifs	1 594	1 456
Total	2 788 \$	2 655 \$

Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Compagnie a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2014. Il a été déterminé que la valeur recouvrable du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation.

- iii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée :

	2014				
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie/ logiciels		Total
	9 à 20 ans	30 ans	5 à 10 ans		
Période d'amortissement					
Période d'amortissement moyenne pondérée restante	10 ans	10 ans	—		
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire		
Coût					
Solde au début de l'exercice	707 \$	110 \$	709 \$	1 526 \$	
Acquisitions d'entreprises (note 3)	18	—	—	18	
Ajouts	—	—	120	120	
Cessions	—	—	(16)	(16)	
Fluctuations des taux de change	20	(1)	32	51	
Autres	—	—	19	19	
Solde à la fin de l'exercice	745 \$	109 \$	864 \$	1 718 \$	
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde au début de l'exercice	(280) \$	(38) \$	(407) \$	(725) \$	
Pertes de valeur	—	—	(7)	(7)	
Fluctuations des taux de change	(11)	—	(20)	(31)	
Cessions	—	—	14	14	
Amortissement	(47)	(4)	(81)	(132)	
Solde à la fin de l'exercice	(338) \$	(42) \$	(501) \$	(881) \$	
Valeur comptable nette	407 \$	67 \$	363 \$	837 \$	

En 2014, la Compagnie a comptabilisé une perte de valeur de 7 \$ à l'égard des logiciels pour l'exploitation canadienne, montant inscrit dans les charges d'exploitation.

11. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

	2013			Total
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie/ logiciels	
Période d'amortissement	9 à 20 ans	30 ans	5 à 10 ans	
Période d'amortissement moyenne pondérée restante	11 ans	20 ans	—	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût				
Solde au début de l'exercice	564 \$	103 \$	592 \$	1 259 \$
Acquisitions d'entreprises (note 3)	116	—	—	116
Ajouts	—	—	87	87
Cessions	—	—	(1)	(1)
Fluctuations des taux de change	27	7	18	52
Autres	—	—	13	13
Solde à la fin de l'exercice	707 \$	110 \$	709 \$	1 526 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(235) \$	(34) \$	(317) \$	(586) \$
Pertes de valeur	—	—	(3)	(3)
Fluctuations des taux de change	(6)	(1)	(11)	(18)
Cessions	—	—	(1)	(1)
Amortissement	(39)	(3)	(75)	(117)
Solde à la fin de l'exercice	(280) \$	(38) \$	(407) \$	(725) \$
Valeur comptable nette	427 \$	72 \$	302 \$	801 \$

c) Valeur recouvrable

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la Compagnie affecte le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée aux groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable avec la valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Dans le cas du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée, elle est établie selon la méthode de la valeur d'utilité.

Pour calculer la valeur d'utilité, on actualise les projections des flux de trésorerie établies par la direction, et approuvées par le conseil d'administration, qui couvrent la période de prévision initiale de trois à cinq ans. La valeur au-delà de la période initiale est déterminée en appliquant un multiple de valeur finale au dernier exercice de la période initiale de projection. Le taux d'actualisation reflète les risques liés aux flux de trésorerie qui sont propres aux produits et aux pays. Le taux de croissance final correspond au taux de croissance moyen à long terme, en tenant compte de l'inflation sur les marchés au sein desquels la Compagnie exerce ses activités. La juste valeur est déterminée à l'aide d'une combinaison de méthodes d'évaluation généralement acceptées, notamment les multiples de négociation et les transactions comparables. Les méthodes faisant appel aux multiples de négociation et aux transactions comparables établissent la valeur en appliquant les multiples observés sur le marché aux résultats historiques et projetés approuvés par la direction.

11. *Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)*

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les hypothèses clés relatives aux groupes d'unités génératrices de trésorerie dans les secteurs opérationnels Exploitation canadienne, Exploitation européenne et Exploitation américaine s'établissaient comme suit :

	Taux de croissance du bénéfice	Taux d'actualisation (après impôt)	Taux de croissance final	Taux d'imposition
Exploitation canadienne				
Assurance collective	De 4,0 % à 23,0 %	De 9,0 % à 11,0 %	De 1,5 % à 2,5 %	26,5 %
Assurance individuelle et gestion du patrimoine	De (3,0) % à 15,0 %	De 9,5 % à 10,5 %	De 1,5 % à 2,5 %	26,5 %
Exploitation européenne				
Assurance et rentes	De (10,0) % à 16,0 %	De 9,5 % à 14,0 %	De 1,5 % à 3,5 %	De 12,5 % à 20,0 %
Réassurance	De (18,0) % à 5,0 %	De 11,5 % à 12,5 %	De 1,5 % à 2,5 %	s.o.
Exploitation américaine				
Services financiers	De (11,0) % à 10,0 %	De 9,5 % à 10,5 %	De 1,5 % à 2,5 %	39,9 %
Gestion d'actifs	De 2,0 % à 15,0 %	De 11,0 % à 13,0 %	3,0 %	39,9 %

Les modifications raisonnablement possibles de ces hypothèses ne devraient pas faire en sorte que la valeur comptable des groupes d'unités génératrices de trésorerie excède leur valeur recouvrable.

12. **Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles**

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire ainsi que sa variation :

	2014	2013
Valeur comptable au début de l'exercice	634 \$	551 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	(44)	(37)
Valeur comptable nette au début de l'exercice	590	514
Acquisitions d'entreprises	—	49
Ajouts	13	20
Transférés hors des immeubles de placement	13	—
Amortissement	(8)	(7)
Change	11	14
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	619 \$	590 \$

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 228 \$ au 31 décembre 2014 (211 \$ au 31 décembre 2013).

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles par région :

	2014	2013
Exploitation canadienne	507 \$	491 \$
Exploitation américaine	212	188
Exploitation européenne	128	122
Total	847 \$	801 \$

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

13. Autres actifs

	2014	2013
Coûts d'acquisition différés	644 \$	687 \$
Actifs du compte de négociation ⁽¹⁾	405	376
Créances liées à des contrats de location-financement	285	—
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 25)	275	408
Charges payées d'avance	92	83
Autres actifs divers	667	666
Total	2 368 \$	2 220 \$

⁽¹⁾ Ce poste comprend des obligations d'un montant de 78 \$ et des actions d'un montant de 327 \$ au 31 décembre 2014 (obligations d'un montant de 75 \$, et actions d'un montant de 301 \$ au 31 décembre 2013).

Le total d'autres actifs d'un montant de 1 192 \$ (1 125 \$ au 31 décembre 2013) devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés au titre des contrats d'investissement, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Coûts d'acquisition différés

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	687 \$	541 \$
Acquisitions d'entreprises	—	152
Ajouts	72	50
Amortissement	(55)	(59)
Fluctuations des taux de change	(1)	50
Cessions	(59)	(47)
Solde à la fin de l'exercice	644 \$	687 \$

Créances liées à des contrats de location-financement

La Compagnie a un contrat de location-financement relatif à une propriété au Canada qui a été louée pour une durée de 25 ans. La Compagnie a deux contrats de location-financement relatifs à des propriétés en Europe. Ces propriétés ont été louées pour une durée de 35 ans.

Le tableau suivant présente le total des créances liées à des contrats de location-financement pour les trois propriétés :

	2014	
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Un an	28 \$	26 \$
Plus de un an à cinq ans	98	76
Plus de cinq ans	584	183
	710	285
Déduire : produits non acquis au titre des contrats de location-financement	425	—
Total des créances liées à des contrats de location-financement	285 \$	285 \$

Le taux de rendement interne des contrats, qui s'établit entre 5,4 % et 7,5 %, est fixé à la date du contrat et demeurera fixe pour la durée du contrat.

14. Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada, aux États-Unis et en Europe, la Compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la Compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada et aux États-Unis, les actifs des fonds et des comptes distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la Compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la Compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la Compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs et leurs passifs sont présentés dans des postes distincts des bilans consolidés, soit au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et un passif correspondant est comptabilisé au poste Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la Compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 1 012 \$ au 31 décembre 2014 (772 \$ au 31 décembre 2013).

Dans les comptes consolidés de résultat, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de la Compagnie, ils ne sont pas inclus séparément dans les comptes consolidés de résultat.

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La Compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits unitaires à profit et des produits de rentes variables qui procurent certaines garanties liées à la valeur de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la Compagnie liée à ces fonds. La Compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers. Outre son exposition à ces garanties, la Compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la Compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers par l'entremise de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

Aux États-Unis, la Compagnie offre des rentes variables assorties de garanties de retrait minimum au décès par l'intermédiaire de Great-West Financial. La plupart prennent la forme de primes au décès, et la garantie vient à échéance lorsque le titulaire de la police atteint 70 ans.

14. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

En Europe, la Compagnie offre des produits unitaires à profit qui sont semblables aux produits de fonds distincts, mais qui offrent le regroupement des fonds des titulaires de polices et des taux d'intérêt crédités minimaux.

La Compagnie offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum au Canada, aux États-Unis et en Europe. Les produits assortis d'une garantie de retrait minimum de la Compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2014, la valeur des produits assortis d'une garantie de retrait minimum en vigueur au Canada, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 3 016 \$ (2 674 \$ au 31 décembre 2013).

Le tableau suivant présente l'exposition de la Compagnie à ces garanties :

	2014				
	Valeur de marché	Insuffisance des placements par type de prestations			
		Revenu	Échéance	Décès	Total*
Exploitation canadienne	28 958 \$	— \$	30 \$	97 \$	97 \$
Exploitation américaine	10 014	1	—	43	44
Exploitation européenne	9 301	351	36	72	422
Total	48 273 \$	352 \$	66 \$	212 \$	563 \$

	2013				
	Valeur de marché	Insuffisance des placements par type de prestations			
		Revenu	Échéance	Décès	Total*
Exploitation canadienne	26 779 \$	— \$	32 \$	101 \$	101 \$
Exploitation américaine	8 853	—	—	42	42
Exploitation européenne	8 683	260	16	74	334
Total	44 315 \$	260 \$	48 \$	217 \$	477 \$

* Les titulaires ne peuvent recevoir une rente immédiate au titre d'une police que si l'un des trois événements suivants survient : le choix de prestations de revenu, l'échéance ou le décès. Le total de l'insuffisance mesure l'exposition à un moment précis, en supposant que l'événement le plus coûteux pour chaque police survienne le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013.

L'insuffisance des placements mesure l'exposition, à un moment donné, à un événement déclencheur (soit le choix de recevoir des prestations de revenu, l'échéance ou le décès), en supposant qu'il survienne le 31 décembre 2014. Le coût réel pour la Compagnie dépendra de la survenance de l'élément déclencheur et des valeurs de marché à ce moment. Les sinistres réels avant impôt liés à ces garanties se sont chiffrés à environ 10 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la majeure partie de ces sinistres étant issue de l'exploitation européenne.

Se reporter à la rubrique Gestion du risque et pratiques relatives au contrôle du rapport de gestion daté du 31 décembre 2014 de la Compagnie pour obtenir plus de renseignements sur l'exposition au risque inhérent aux garanties de la Compagnie et sur la façon dont elle gère ces risques.

14. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la Compagnie exerce ses activités :

a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 052 \$	11 374 \$
Obligations	37 912	34 405
Prêts hypothécaires	2 508	2 427
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	68 911	62 882
Fonds communs de placement	46 707	41 555
Immeubles de placement	9 533	8 284
	176 623	160 927
Produits à recevoir	364	380
Autres passifs	(3 033)	(1 300)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	1 012	772
Total	174 966 \$	160 779 \$

b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	160 779 \$	105 432 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	20 909	15 861
Produits nets tirés des placements	2 997	1 565
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	5 683	3 419
Profits en capital latents sur les placements, montant net	5 301	7 879
Profits latents attribuables aux fluctuations des taux de change	826	7 226
Retraits des titulaires de polices	(21 057)	(17 141)
Acquisitions d'entreprises	—	36 348
Placement des fonds distincts dans le fonds général ⁽¹⁾	(382)	—
Placement du fonds général dans les fonds distincts ⁽¹⁾	(401)	—
Virement du fonds général, montant net	71	67
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	240	123
Total	14 187	55 347
Solde à la fin de l'exercice	174 966 \$	160 779 \$

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice, la Compagnie a reclassé des montants de 382 \$ investis par les fonds distincts dans le fonds général et des montants de 401 \$ investis dans le fonds général par les fonds distincts.

14. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

c) Produits tirés des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2014	2013
Produits nets tirés des placements	2 997 \$	1 565 \$
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	5 683	3 419
Profits en capital latents sur les placements, montant net	5 301	7 879
Profits latents attribuables aux fluctuations des taux de change	826	7 226
Total	14 807	20 089
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	14 807	20 089
Montant net	— \$	— \$

d) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur (note 8)

	2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts⁽¹⁾	112 189 \$	54 942 \$	10 390 \$	177 521 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu d'un montant de 2 555 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

	2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ⁽¹⁾	106 144 \$	46 515 \$	9 298 \$	161 957 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu d'un montant de 1 178 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

En 2014, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 2 234 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (1 780 \$ transférés du niveau 2 au niveau 1 au 31 décembre 2013), car la Compagnie a été en mesure d'obtenir des prix cotés observables sur des marchés actifs.

Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur et pour lesquels la Compagnie ne peut évaluer les actifs sous-jacents.

14. *Fonds distincts et autres entités structurées (suite)*

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la Compagnie a utilisé les données du niveau 3 :

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	9 298 \$	6 287 \$
Total des profits inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	782	694
Acquisitions d'entreprises	—	2 326
Achats	919	428
Ventes	(603)	(440)
Transferts vers le niveau 3	4	4
Transferts hors du niveau 3	(10)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	10 390 \$	9 298 \$

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, la Compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la Compagnie, et la Compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2014, les honoraires et autres produits que la Compagnie a gagnés en raison de ses participations dans ces entités structurées se sont chiffrés à 3 813 \$ (3 068 \$ en 2013).

Au 31 décembre 2014, les autres actifs (note 13) comprenaient des placements de 327 \$ (306 \$ au 31 décembre 2013) que la Compagnie a effectués dans des obligations et des actions de fonds commandités par Putnam, ainsi que des placements de 78 \$ (70 \$ au 31 décembre 2013) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commandités en Europe.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

	2014		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	145 198 \$	5 151 \$	140 047 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	857	—	857
Total	146 055 \$	5 151 \$	140 904 \$

	2013		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	131 174 \$	5 070 \$	126 104 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	889	—	889
Total	132 063 \$	5 070 \$	126 993 \$

b) Composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et actif connexe

i) La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se présente comme suit :

	2014		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	31 181 \$	(156) \$	31 337 \$
Exploitation américaine	10 362	12	10 350
Exploitation européenne	1 377	—	1 377
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	28 094	832	27 262
Exploitation américaine	22 611	233	22 378
Exploitation européenne	52 430	4 230	48 200
Total	146 055 \$	5 151 \$	140 904 \$

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2013		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	29 107 \$	(132) \$	29 239 \$
Exploitation américaine	9 337	11	9 326
Exploitation européenne	1 247	—	1 247
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	25 898	521	25 377
Exploitation américaine	19 038	238	18 800
Exploitation européenne	47 436	4 432	43 004
Total	132 063 \$	5 070 \$	126 993 \$

ii) Le tableau suivant présente la composition de l'actif couvrant les passifs ainsi que les capitaux propres :

	2014					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions ⁽¹⁾	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	13 856 \$	7 810 \$	4 270 \$	1 167 \$	4 078 \$	31 181 \$
Exploitation américaine	5 080	278	—	—	5 004	10 362
Exploitation européenne	968	38	144	63	164	1 377
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	18 991	3 941	1 740	5	3 417	28 094
Exploitation américaine	18 678	3 330	—	—	603	22 611
Exploitation européenne	30 723	3 702	191	2 738	15 076	52 430
Autres	9 998	690	4	107	177 958	188 757
Total des capitaux propres	4 874	757	1 471	533	14 262	21 897
Total de la valeur comptable	103 168 \$	20 546 \$	7 820 \$	4 613 \$	220 562 \$	356 709 \$
Juste valeur	104 649 \$	22 167 \$	7 331 \$	4 613 \$	220 562 \$	359 322 \$

⁽¹⁾ Sont exclues de la juste valeur les actions classées comme disponibles à la vente et comptabilisées au coût lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2013 (note 35)					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions ⁽¹⁾	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	11 907 \$	7 701 \$	4 923 \$	1 157 \$	3 419 \$	29 107 \$
Exploitation américaine	4 583	141	—	—	4 613	9 337
Exploitation européenne	852	39	143	35	178	1 247
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	16 157	3 769	1 796	3	4 173	25 898
Exploitation américaine	15 508	2 911	—	—	619	19 038
Exploitation européenne	27 273	3 290	225	2 460	14 188	47 436
Autres	9 239	641	96	87	163 920	173 983
Total des capitaux propres	4 395	571	1 371	546	12 947	19 830
Total de la valeur comptable	<u>89 914 \$</u>	<u>19 063 \$</u>	<u>8 554 \$</u>	<u>4 288 \$</u>	<u>204 057 \$</u>	<u>325 876 \$</u>
Juste valeur	<u>90 731 \$</u>	<u>19 517 \$</u>	<u>8 088 \$</u>	<u>4 288 \$</u>	<u>204 057 \$</u>	<u>326 681 \$</u>

⁽¹⁾ Sont exclues de la juste valeur les actions classées comme disponibles à la vente et comptabilisées au coût lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

c) Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

2014				
Polices avec participation				
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	39 663 \$	(121) \$	39 784 \$	
Incidence des nouvelles affaires	20	—	20	
Variations normales des affaires en vigueur	2 312	8	2 304	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(42)	(32)	(10)	
Incidence des fluctuations des taux de change	940	1	939	
Solde à la fin de l'exercice	42 893 \$	(144) \$	43 037 \$	
Polices sans participation				
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début de l'exercice	91 511 \$	5 191 \$	86 320 \$	126 104 \$
Incidence des nouvelles affaires	6 062	152	5 910	5 930
Variations normales des affaires en vigueur	2 588	162	2 426	4 730
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(440)	(24)	(416)	(426)
Transfert d'affaires avec des parties externes	(100)	(25)	(75)	(75)
Incidence des fluctuations des taux de change	2 684	(161)	2 845	3 784
Solde à la fin de l'exercice	102 305 \$	5 295 \$	97 010 \$	140 047 \$

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

2013					
Polices avec participation					
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net		
Solde au début de l'exercice	38 003 \$	(74) \$	38 077 \$		
Incidence des nouvelles affaires	16	—	16		
Variations normales des affaires en vigueur	1 049	(13)	1 062		
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(129)	(36)	(93)		
Incidence des fluctuations des taux de change	724	2	722		
Solde à la fin de l'exercice	39 663 \$	(121) \$	39 784 \$		
Polices sans participation					
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net	
Solde au début de l'exercice	81 970 \$	2 138 \$	79 832 \$	117 909 \$	
Acquisitions d'entreprises	6 160	2 963	3 197	3 197	
Incidence des nouvelles affaires	5 251	(135)	5 386	5 402	
Variations normales des affaires en vigueur	(5 898)	417	(6 315)	(5 253)	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(407)	(323)	(84)	(177)	
Transfert d'affaires avec des parties externes	(455)	(234)	(221)	(221)	
Incidence des fluctuations des taux de change	4 890	365	4 525	5 247	
Solde à la fin de l'exercice	91 511 \$	5 191 \$	86 320 \$	126 104 \$	

Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la juste valeur des actifs connexes sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

Le 15 mai 2014, le Conseil des normes actuarielles du Canada a publié les normes de pratique (les normes), qui sont entrées en vigueur le 15 octobre 2014 et qui reflètent les révisions apportées aux hypothèses de réinvestissement économique utilisées pour évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

15. *Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)*

En 2014, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont l'incidence des nouvelles affaires (hausse de 5 930 \$), les variations normales des affaires en vigueur (hausse de 4 730 \$) qui découlent principalement de la variation de la juste valeur, ainsi que l'incidence des fluctuations des taux de change (hausse de 3 784 \$). Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses (baisse de 426 \$).

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 416 \$ en 2014 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 193 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une diminution de 135 \$ enregistrée par l'exploitation européenne et une diminution de 88 \$ enregistrée par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par le raffinement de la modélisation (diminution de 83 \$), la révision des hypothèses économiques, y compris la modification des normes (diminution de 77 \$), la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices (diminution de 60 \$), la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (diminution de 44 \$), la révision des charges d'impôt et des frais (diminution de 10 \$) et la révision d'autres provisions (diminution de 6 \$), facteurs partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité (augmentation de 62 \$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (augmentation de 25 \$).

La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (augmentation de 110 \$), la révision des hypothèses financières, y compris à l'égard du changement de normes (diminution de 107 \$), le raffinement de la modélisation (diminution de 63 \$) et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (diminution de 22 \$), facteurs contrebalancés en partie par la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices (augmentation de 142 \$), la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité (augmentation de 20 \$) et la révision d'autres provisions (augmentation de 5 \$).

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité (diminution de 103 \$), la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices (diminution de 67 \$) et la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (diminution de 6 \$), facteurs partiellement contrebalancés par le raffinement de la modélisation (augmentation de 51 \$) et la révision des hypothèses économiques, y compris la modification des normes (augmentation de 37 \$).

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 10 \$ en 2014 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par la hausse du rendement des placements (baisse de 152 \$), la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 144 \$), par le raffinement de la modélisation (baisse de 68 \$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité (baisse de 20 \$), facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures (hausse de 360 \$), par la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices (hausse de 13 \$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (hausse de 1 \$).

En 2013, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance étaient l'incidence des nouvelles affaires (hausse de 5 402 \$), l'incidence des fluctuations des taux de change (hausse de 5 247 \$) et l'acquisition d'Irish Life (hausse de 3 197 \$). Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les variations normales des affaires en vigueur (baisse de 5 253 \$), qui découlent partiellement de la variation de la juste valeur.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 84 \$ en 2013 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 123 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une augmentation de 41 \$ par l'exploitation européenne et une diminution de 2 \$ par l'exploitation américaine.

15. *Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)*

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité (diminution de 95 \$), la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (diminution de 70 \$), le raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (diminution de 15 \$), la révision des hypothèses économiques (diminution de 5 \$) et la révision des charges d'impôt et des frais (diminution de 3 \$), facteurs partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices (augmentation de 63 \$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (augmentation de 3 \$).

L'augmentation enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices (augmentation de 55 \$), l'augmentation de la provision au titre des charges d'impôt et des frais (augmentation de 30 \$), la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (augmentation de 27 \$) et la révision d'autres provisions (augmentation de 4 \$), facteurs partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité (diminution de 40 \$), par la révision des hypothèses économiques (diminution de 25 \$) et par le raffinement de la modélisation (diminution de 11 \$).

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 12 \$), contrebalancée en partie par la révision des charges d'impôt et des frais (augmentation de 9 \$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (augmentation de 1 \$).

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 93 \$ en 2013 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par la baisse découlant de la hausse du rendement des placements (baisse de 631 \$), par le raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (baisse de 109 \$) et par la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 88 \$), facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures (hausse de 710 \$), par la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices (hausse de 20 \$), par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité (hausse de 4 \$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (hausse de 1 \$).

d) Variations des passifs relatifs aux contrats d'investissement, évalués à la juste valeur

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	889 \$	739 \$
Acquisitions d'entreprises	—	194
Variations normales des affaires en vigueur	(78)	(97)
Résultats au chapitre de l'investissement	43	19
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(10)	—
Incidence des fluctuations des taux de change	13	34
Solde à la fin de l'exercice	857 \$	889 \$

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur. Aucun passif relatif à des contrats d'investissement n'a été réassuré.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

e) Primes brutes souscrites et montants bruts des prestations aux titulaires de polices

i) Primes reçues

	2014	2013
Primes directes	19 926 \$	18 772 \$
Primes liées à la réassurance prise en charge	4 760	4 669
Total	24 686 \$	23 441 \$

ii) Prestations aux titulaires de polices

	2014	2013
Prestations directes	14 892 \$	13 516 \$
Prestations liées à la réassurance prise en charge	4 471	4 948
Total	19 363 \$	18 464 \$

f) Hypothèses actuarielles

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires, car elles représentent les possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent l'assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la Compagnie à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats du secteur servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les normes de pratique actuarielle ont été modifiées en 2011 afin de supprimer l'obligation dictant que, pour l'assurance-vie, les réductions faites aux passifs en raison de l'amélioration des hypothèses au chapitre de la mortalité doivent être contrebalancées par un montant équivalent en provisions pour écarts défavorables. Des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, les résultats au chapitre de la mortalité font également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité du secteur établies à l'égard des rentiers. On prévoit, pour les années à venir, une amélioration des résultats au chapitre de la mortalité chez les rentiers.

Morbidité

La Compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la Compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

15. *Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)*

Réassurance IARD

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le Groupe de réassurance London (le GRL), une filiale de la London Life, sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de l'assurance IARD au Canada. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été établis au moyen de techniques d'évaluation des flux de trésorerie, notamment l'actualisation. Ils sont fondés sur des états de cession fournis par des sociétés cédantes. Dans certains cas, la direction du GRL rajuste les montants présentés dans les états de cession afin de tenir compte de l'interprétation de l'entente par la direction. Le recours à des audits et à d'autres moyens d'atténuation des pertes permet d'éliminer les écarts. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque traité de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Rendement des placements

Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux (note 7c).

Frais

Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions, par exemple) et l'impôt sont comptabilisés selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges d'exploitation indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges d'exploitation unitaires. L'évaluation des charges d'exploitation futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la Compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. La Compagnie est largement exposée aux produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. La Compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

15. *Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)*

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la Compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la Compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques de participation des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La Compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations rajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités rajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification non significative des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans l'incidence des modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

g) Gestion du risque

i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

La Compagnie accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. La Compagnie a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à la stratégie de tarification de la Compagnie et le recours à des ententes de réassurance.

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

L'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie sur les passifs en question est présentée ci-dessous.

	Augmentation (diminution) du bénéfice net après impôt	
	2014	2013
Mortalité – augmentation de 2 %	(238) \$	(217) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	(272) \$	(272) \$
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(220) \$	(208) \$
Rendement des placements		
Modification parallèle de la courbe de rendement		
Hausse de 1 %	— \$	— \$
Baisse de 1 %	— \$	— \$
Variation de la fourchette des taux d'intérêt		
Hausse de 1 %	41 \$	12 \$
Baisse de 1 %	(383) \$	(322) \$
Fluctuations des marchés boursiers		
Hausse de 10 %	34 \$	34 \$
Baisse de 10 %	(113) \$	(150) \$
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions		
Hausse de 1 %	355 \$	353 \$
Baisse de 1 %	(372) \$	(392) \$
Charges – augmentation de 5 %	(99) \$	(76) \$
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(568) \$	(466) \$

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique.

	2014			2013		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Exploitation canadienne	59 275 \$	676 \$	58 599 \$	55 005 \$	389 \$	54 616 \$
Exploitation américaine	32 973	245	32 728	28 375	249	28 126
Exploitation européenne	53 807	4 230	49 577	48 683	4 432	44 251
Total	146 055 \$	5 151 \$	140 904 \$	132 063 \$	5 070 \$	126 993 \$

15. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

ii) Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les traités de réassurance ne libèrent pas la Compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la Compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la Compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains traités de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la Compagnie conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

16. Charges financières

Les charges financières s'établissent comme suit :

	2014	2013
Charges d'exploitation :		
Intérêts sur les marges de crédit à l'exploitation et les instruments d'emprunt à court terme	3 \$	4 \$
Charges financières :		
Intérêts sur les débetures à long terme et les autres instruments d'emprunt	265	254
Intérêts sur les débetures de fiducies de capital	11	11
Autres	25	23
	301	288
Total	304 \$	292 \$

17. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2014		2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
À court terme				
Papier commercial et autres instruments d'emprunt à court terme à un taux d'intérêt de 0,21 % à 0,22 % (0,24 % à 0,33 % au 31 décembre 2013)	114 \$	114 \$	105 \$	105 \$
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au LIBOR majoré de 0,75 % ou au taux préférentiel d'emprunt des É.-U. (355 \$ US; 450 \$ US au 31 décembre 2013)	412	412	477	477
Total à court terme	526	526	582	582
À long terme				
Exploitation :				
Effets à payer à un taux d'intérêt de 8,0 %, exigibles le 6 mai 2014, non garantis	—	—	1	1
Capital :				
Lifeco				
Débentures à 6,14 %, exigibles le 21 mars 2018, non garanties	200	226	199	227
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	192	268	192	246
Débentures à 6,67 %, exigibles le 21 mars 2033, non garanties	391	536	391	493
Débentures à 5,998 %, exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	342	450	342	405
Débentures à 4,65 %, exigibles le 13 août 2020, non garanties	498	557	498	539
Débentures à 2,50 %, exigibles le 18 avril 2023, non garanties (500 €)	695	773	729	713
	2 318	2 810	2 351	2 623
Canada-Vie				
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	129	100	117
Irish Life				
Débentures subordonnées de 200 € à 5,25 %, exigibles le 8 février 2017, comprend les swaps à taux fixe – taux variable connexes	298	313	317	321
Emprunt hypothécaire de 50 € à 2,3 %, venant à échéance le 30 juin 2015	70	70	75	75
	368	383	392	396
Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP				
Débentures différées à 6,625 %, exigibles le 15 novembre 2034, non garanties (175 \$ US)	200	230	182	184
Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP II				
Débentures subordonnées exigibles le 16 mai 2046, portant intérêt à un taux de 7,153 % jusqu'au 16 mai 2016 et, par la suite, à un taux de 2,538 % majoré du LIBOR à trois mois, non garanties (300 \$ US)	348	354	317	328
Putnam Acquisition Financing LLC				
Billet à terme exigible le 18 octobre 2015, portant intérêt au LIBOR majoré de 0,75 %, non garanti (304 \$ US) – remboursé en entier le 22 décembre 2014	—	—	322	322
Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP				
Débentures subordonnées exigibles le 21 juin 2067, portant intérêt à un taux de 5,691 % jusqu'au 21 juin 2017 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 1,49 %, non garanties	997	1 087	996	1 097
Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP II				
Débentures subordonnées exigibles le 26 juin 2068, portant intérêt à un taux de 7,127 % jusqu'au 26 juin 2018 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 3,78 %, non garanties	498	583	497	583
Total à long terme	4 829	5 576	5 158	5 651
Total	5 355 \$	6 102 \$	5 740 \$	6 233 \$

17. *Débetures et autres instruments d'emprunt (suite)*

Le 18 avril 2013, la Compagnie a émis des obligations de 10 ans à 2,50 % libellées en euros pour un montant de 500 € relativement à l'acquisition d'Irish Life.

À la suite de l'acquisition d'Irish Life, la Compagnie a pris en charge une débenture subordonnée d'une juste valeur de 297 \$. La débenture subordonnée prise en charge est une débenture de 200 € sans échéance déterminée qui porte intérêt à 5,25 % et qui est rachetable à la valeur nominale le 8 février 2017 au gré de la Compagnie. À la première date de rajustement, soit le 8 février 2017, le taux d'intérêt sera rajusté au taux interbancaire offert en euros, majoré de 2,03 %. Un instrument dérivé d'une juste valeur de 35 \$ au 18 juillet 2013 est compris dans la juste valeur de la créance. Cet instrument dérivé, que la Compagnie a désigné à titre de couverture de la juste valeur, fait passer le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable.

Le 31 octobre 2013, la Compagnie a conclu une sollicitation de consentement auprès des porteurs des débentures à 6,67 % arrivant à échéance le 21 mars 2033. Les porteurs des débentures à 6,67 % ont approuvé le retrait des engagements relatifs au remplacement de capital et des dispositions connexes applicables à certaines des actions privilégiées de la Compagnie, aux débentures subordonnées à 5,691 %, exigibles le 21 juin 2067, émises par Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP, et aux débentures subordonnées à 7,127 %, exigibles le 26 juin 2068 émises par Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP II. Les frais liés à la sollicitation de consentement de 7 \$ (5 \$ après impôt) ont été payés en espèces aux porteurs des débentures à 6,67 % et seront amortis sur la durée résiduelle des débentures à 6,67 %.

18. Coûts de restructuration et d'acquisition

À la suite de l'acquisition d'Irish Life le 18 juillet 2013, la Compagnie a dressé un plan de restructuration qui prévoit notamment le regroupement des activités d'assurance-vie et de retraite de Canada Life (Ireland) et d'Irish Life. De plus, la Compagnie a engagé des coûts pour d'autres activités de restructuration en Europe.

Dans le cadre de l'acquisition de RPS le 29 août 2014, la Compagnie a engagé des coûts d'acquisition de 3 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le tableau suivant présente les coûts de restructuration et d'acquisition selon les principaux postes :

	2014	2013
Coûts d'acquisition	3 \$	29 \$
Restructuration – Irish Life		
Coûts liés au personnel	3	17
Systèmes d'information	21	3
Autres	5	11
	29	31
Perte de valeur de la valeur de la marque de la Canada-Vie en Irlande (note 11)	—	34
Autres activités de restructuration en Europe	—	10
Total	32 \$	104 \$

Au 31 décembre 2014, le solde de la provision de la Compagnie au titre des coûts de restructuration, qui est comprise dans les autres passifs, se chiffrait à 13 \$ (31 \$ au 31 décembre 2013).

19. Autres passifs

	2014	2013
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 25)	1 313 \$	949 \$
Découverts bancaires	447	380
Provisions au titre des produits différés	429	451
Autres	910	1 027
Total	3 099 \$	2 807 \$

Un montant de 1 357 \$ (1 407 \$ au 31 décembre 2013) du total des autres passifs devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Provisions au titre des produits différés

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	451 \$	427 \$
Ajouts	57	70
Amortissement	(38)	(39)
Fluctuations des taux de change	10	38
Cessions	(51)	(45)
Solde à la fin de l'exercice	429 \$	451 \$

20. Titres de fiducies de capital

	2014		2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de fiducies de capital :				
Fiducie de capital Canada-Vie				
à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis	150 \$	220 \$	150 \$	205 \$
Rajustement à la juste valeur lié à l'acquisition	12	—	13	—
Total	162 \$	220 \$	163 \$	205 \$

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV), une fiducie établie par la Canada-Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada-Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat (note 16). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 7 pour prendre connaissance des déclarations concernant la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

21. Participations ne donnant pas le contrôle

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la Compagnie détenait une participation lui assurant le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial et Putnam.

Les participations ne donnant pas le contrôle liées au surplus attribuable au compte de participation représentent la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la Compagnie.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales comprennent la participation de Nippon Life dans PanAgora, une filiale de Putnam, ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle relatives aux actions émises et en circulation de Putnam et de PanAgora détenues par les employés dans le cadre de leurs régimes de rémunération fondée sur des actions respectifs.

- a) **Les participations ne donnant pas le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial, Putnam et leurs filiales qui figurent dans les comptes consolidés de résultat s'établissent comme suit :**

	2014	2013
Bénéfice net attribuable au compte de participation avant les participations des titulaires de polices		
Great-West	162 \$	136 \$
London Life	837	583
Canada-Vie	314	320
Great-West Financial	4	5
	<u>1 317</u>	<u>1 044</u>
Participations des titulaires de polices		
Great-West	(142)	(134)
London Life	(806)	(738)
Canada-Vie	(277)	(261)
Great-West Financial	(3)	(4)
	<u>(1 228)</u>	<u>(1 137)</u>
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation	89	(93)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	4	3
Total	<u>93 \$</u>	<u>(90) \$</u>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le bénéfice net (la perte nette) attribuable au compte de participation avant les participations des titulaires de polices tient compte de l'incidence de la décision de la Cour d'appel de l'Ontario, laquelle a entraîné une réduction du montant devant être réaffecté au surplus attribuable au compte de participation (note 32).

21. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

b) La valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle s'établit comme suit :

	2014	2013
Surplus attribuable au compte de participation de filiales :		
Great-West	579 \$	549 \$
London Life	1 720	1 661
Canada-Vie	167	132
Great-West Financial	14	12
Total	2 480 \$	2 354 \$
 Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	163 \$	8 \$

Au cours de 2014, la London Life a réaffecté un montant de 4 \$ du compte de l'actionnaire au compte de participation de la London Life en raison de la commutation de certaines opérations de réassurance conclues au cours de l'exercice. Conformément aux modalités de la réaffectation, en 2012, du placement de 11 % dans le Groupe de réassurance London Inc. (le GRL) du compte de participation au compte de l'actionnaire, cet ajustement devait être apporté à la conclusion de ces opérations.

Au cours de 2012, la London Life a réaffecté la tranche restante de 11 % de son placement dans le GRL, dont la valeur comptable s'élevait à 89 \$, du compte de participation au compte de l'actionnaire. L'écart de 6 \$ entre la valeur comptable et la juste valeur de ce placement a été imputé au surplus cumulé des actionnaires et s'est traduit par une augmentation du surplus attribuable au compte de participation de la London Life.

c) Les participations ne donnant pas le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Great-West Financial et leurs filiales qui figurent dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

	2014	2013
Surplus attribuable au compte de participation de filiales		
Autres éléments du résultat global liés au compte de participation		
Great-West	10 \$	(5) \$
London Life	24	(6)
Canada-Vie	(2)	7
Great-West Financial	1	—
Total	33 \$	(4) \$

22. Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de second rang
Nombre illimité d'actions ordinaires

Émises, en circulation et libérées

	2014		2013	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
Actions privilégiées de premier rang				
Série F, à dividende non cumulatif de 5,90 %	7 740 032	194 \$	7 740 032	194 \$
Série G, à dividende non cumulatif de 5,20 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série H, à dividende non cumulatif de 4,85 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série I, à dividende non cumulatif de 4,50 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série L, à dividende non cumulatif de 5,65 %	6 800 000	170	6 800 000	170
Série M, à dividende non cumulatif de 5,80 %	6 000 000	150	6 000 000	150
Série P, à dividende non cumulatif de 5,40 %	10 000 000	250	10 000 000	250
Série Q, à dividende non cumulatif de 5,15 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série R, à dividende non cumulatif de 4,80 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série N, à dividende non cumulatif de 3,65 %	10 000 000	250	10 000 000	250
Série S, à dividende non cumulatif de 5,25 %	8 000 000	200	—	—
Total	100 540 032	2 514 \$	92 540 032	2 314 \$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	999 402 079	7 112 \$	950 596 440	5 848 \$
Actions ordinaires échangées contre des reçus de souscription lors de l'acquisition d'Irish Life	—	—	48 660 000	1 220
Achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(3 024 050)	(95)	(1 885 381)	(59)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	—	75	—	46
Exercées et émises en vertu du régime d'options sur actions	321 342	10	2 031 020	57
Solde à la fin de l'exercice	996 699 371	7 102 \$	999 402 079	7 112 \$

Actions privilégiées

Le 22 mai 2014, la Compagnie a émis 8 000 000 d'actions privilégiées, série S, à dividende non cumulatif de 5,25 % au prix de 25,00 \$ par action. Les actions sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 30 juin 2019 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 juin 2023, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement. Des coûts de transaction de 5 \$ (4 \$ après impôt) engagés relativement à l'émission d'actions privilégiées ont été déduits du surplus cumulé.

Le 31 décembre 2013, la Compagnie a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang, série J, à dividende non cumulatif de 6,00 % rajusté tous les cinq ans, émises et en circulation, au prix de 25 \$ par action.

22. *Capital social (suite)*

Les actions privilégiées de premier rang, série F, à dividende non cumulatif de 5,90 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série G, à dividende non cumulatif de 5,20 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série H, à dividende non cumulatif de 4,85 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série I, à dividende non cumulatif de 4,50 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 juin 2015, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série L, à dividende non cumulatif de 5,65 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2018, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série M, à dividende non cumulatif de 5,80 % sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 mars 2015, au prix de 25 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 mars 2019, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang et à dividende non cumulatif de 3,65 % rajusté tous les cinq ans de série N sont rachetables au gré de la Compagnie le 31 décembre 2015 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés à la date de rachat établie. Sous réserve du droit de rachat de la Compagnie et de certaines autres restrictions à la conversion décrites dans les modalités concernant les actions de série N, chaque action de série N peut être convertie en une action privilégiée de premier rang, série O, au gré de ses détenteurs, le 31 décembre 2015 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,40 %, série P, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 mars 2017 au prix de 25 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 mars 2021, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,15 %, série Q, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 30 septembre 2017 au prix de 25 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 septembre 2021, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série R, sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 décembre 2017 au prix de 25 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2021, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement.

22. Capital social (suite)

Actions ordinaires

Reçus de souscription

Dans le cadre du financement de l'acquisition d'Irish Life en 2013, la Compagnie a conclu, le 12 mars 2013, le placement de reçus de souscription d'une valeur d'environ 1,25 G\$. Ce placement de reçus de souscription était composé d'une convention de prise ferme de 650 \$ et d'un placement privé concomitant de reçus de souscription auprès de filiales de la Corporation Financière Power de 550 \$ et de la Société financière IGM Inc. de 50 \$.

Le 18 juillet 2013, les reçus de souscription ont été échangés, à raison de un reçu pour une action, contre 48 660 000 actions ordinaires de la Compagnie d'une valeur attribuée d'environ 1 200 \$, déduction faite des coûts de transaction d'environ 27 \$ (20 \$ après impôt) engagés relativement à l'émission d'actions ordinaires. L'incidence fiscale de 7 \$ a été portée au crédit du capital social. Ces actions ordinaires sont incluses dans le calcul du bénéfice de base par action ordinaire (note 26) depuis le 18 juillet 2013, soit la journée où l'échange a été conclu.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 5 décembre 2014, la Compagnie a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'au plus 8 000 000 de ses actions ordinaires aux fins d'annulation, au cours du marché. L'offre a débuté le 9 décembre 2014 et se terminera le 8 décembre 2015.

Au cours de 2014, la Compagnie a, dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités en cours et précédentes, racheté puis annulé 3 024 050 actions ordinaires au coût de 95 \$ (1 885 381 au cours de 2013 dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au coût de 59 \$). Le capital social de la Compagnie a été diminué de la valeur comptable moyenne des actions rachetées aux fins d'annulation. L'excédent payé sur la valeur comptable moyenne du capital déclaré s'est établi à 75 \$ et a été comptabilisé à titre de réduction des capitaux propres (46 \$ en 2013, dans le cadre de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités).

23. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la Compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la Compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la Compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la Compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La Compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la Compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques d'exploitation et des plans stratégiques de la Compagnie.

23. *Gestion du capital (suite)*

La Compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la Compagnie. Le plan de capital est examiné par le comité de direction du conseil d'administration et approuvé par le conseil d'administration de la Compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction.

La capitalisation cible de la Compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la Compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance-vie constituées en personnes morales en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales : le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent. À cette fin, divers ajouts au capital ou diverses déductions de ce dernier sont prescrits par les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le tableau qui suit présente un sommaire des données et des ratios ayant trait au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et l'information connexe de la Great-West :

	2014	2013
Capital de première catégorie ajusté, montant net	11 132 \$	10 432 \$
Capital de deuxième catégorie, montant net	2 530	2 236
Total du capital disponible	13 662 \$	12 668 \$
Total du capital requis	6 092 \$	5 673 \$
Ratio du capital de première catégorie	183 %	184 %
Ratio du capital total	224 %	223 %

Au 31 décembre 2014, la valeur estimative du ratio des fonds propres à risque de Great-West Financial, la société en exploitation américaine réglementée de Lifeco, s'établissait à 453 % du seuil d'intervention de la société fixé par la National Association of Insurance Commissioners. Great-West Financial présente son ratio des fonds propres à risque une fois par année aux organismes de réglementation américains en matière d'assurance.

Au Royaume-Uni, Canada Life Limited (CLL) doit se conformer aux exigences en matière de capital publiées dans l'Integrated Prudential Sourcebook, inclus dans le Prudential Regulatory Authority Handbook. Les exigences en matière de capital sont prescrites par une formule (Pillar 1) ainsi que par un cadre d'adéquation du capital individuel qui obligent les entités à évaluer le montant approprié du capital qu'elles devraient détenir en fonction des risques encourus dans le cadre de leurs activités. À la fin de 2014, CLL s'était conformée aux exigences en matière de ressources en capital en vigueur au Royaume-Uni.

23. Gestion du capital (suite)

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la Compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Aux 31 décembre 2014 et 2013, la Compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses autres établissements à l'étranger.

24. Paiements fondés sur des actions

- a) La Compagnie offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options permettant de souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés affiliées. Le comité de rémunération de la Compagnie (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner l'extinction des options, à moins que le comité n'en décide autrement.

Au cours de 2014, 1 724 580 options sur actions ordinaires ont été attribuées (1 832 100 options sur actions ordinaires ont été attribuées en 2013). La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions ordinaires attribuées au cours de 2014 était de 5,76 \$ par option (4,33 \$ par option en 2013). La juste valeur de chaque option sur actions ordinaires a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2014 : rendement des actions de 3,95 %, volatilité prévue de 24,73 %, taux d'intérêt sans risque de 1,97 % et durée prévue de 7 ans.

En 2014, trois catégories d'options qui étaient assujetties à l'atteinte de certains objectifs financiers de la Compagnie ont été exercées. La période d'acquisition des droits aux options de la catégorie restante est d'un maximum de six ans. Toutes ces options ont une période d'exercice maximale de 10 ans. À l'heure actuelle, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 65 000 000.

Le tableau qui suit résume l'état des options en cours et les changements survenus, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré :

	2014		2013	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice				
Attribuées	13 761 930	28,89 \$	14 473 570	28,33 \$
Exercées	1 724 580	31,12	1 832 100	27,14
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou expirées	(321 342)	25,54	(2 031 020)	23,04
	(169 780)	32,11	(512 720)	30,06
Options en cours à la fin	14 995 388	29,18 \$	13 761 930	28,89 \$
Options pouvant être exercées à la fin	10 557 926	29,75 \$	8 750 150	29,96 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 30,62 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (29,23 \$ en 2013).

24. Paiements fondés sur des actions (suite)

La charge de rémunération liée aux transactions du régime comptabilisées à titre de paiements fondés sur des actions réglées en instruments de capitaux propres de 9 \$ en 2014, après impôt (8 \$ en 2013, après impôt), laquelle découle des transactions pour lesquelles les services reçus ne pouvaient être portés à l'actif, a été comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2014 :

Fourchette des prix d'exercice	En cours			Pouvant être exercées		
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Échéance
23,16 \$ – 29,84 \$	1 731 460	0,95	29,80	1 731 460	29,80	2015
27,13 \$ – 31,27 \$	545 400	1,52	30,28	545 400	30,28	2016
23,16 \$ – 37,22 \$	1 343 100	2,19	36,64	1 333 710	36,65	2017
28,59 \$ – 31,27 \$	3 683 270	3,38	30,69	3 495 538	30,68	2018
23,16 \$ – 31,14 \$	17 600	4,84	26,78	17 600	26,78	2019
25,65 \$ – 27,13 \$	762 900	5,27	26,93	632 880	26,92	2020
21,73 \$ – 27,16 \$	1 408 920	6,17	27,05	978 120	27,07	2021
23,16 \$	2 017 438	7,16	23,16	1 049 218	23,16	2022
27,13 \$ – 28,36 \$	1 791 520	8,16	27,14	628 800	27,14	2023
30,33 \$ – 33,02 \$	1 693 780	9,20	31,12	145 200	31,14	2024

- b) Afin de favoriser l'harmonisation des intérêts des administrateurs et des actionnaires de la Compagnie, la Great-West, Great-West Financial et Putnam disposent de régimes d'unités d'actions différées facultatifs et de régimes d'unités d'actions différées obligatoires (les régimes facultatifs et les régimes obligatoires) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis touche une tranche de 50 000 \$ de sa provision annuelle en unités d'actions différées. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle (y compris la rémunération liée aux comités du conseil) et ses jetons de présence soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en espèces, ou à parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribuées est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto pendant les cinq derniers jours de Bourse du trimestre précédent (ce cours moyen pondéré étant la « valeur d'une unité d'action différée »). Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités à ce moment. Au moment où l'administrateur quitte ses fonctions, il peut généralement faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en espèces établie en fonction de la valeur des unités à la date du rachat. Cette somme est entièrement imposable à titre de revenu au cours de l'année pendant laquelle elle est reçue. En 2014, une tranche de 2 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (2 \$ en 2013).

24. Paiements fondés sur des actions (suite)

- c) Certains employés de la Compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de la Compagnie et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés reçoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en espèces correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La Compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 10 \$ (10 \$ en 2013) dans les comptes consolidés de résultat relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement. Au 31 décembre 2014, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement était de 19 \$ (20 \$ en 2013), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.
- d) Le plan d'achat d'actions pour les employés de la Compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc. La Compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la Compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 11 \$ (10 \$ en 2013) dans les comptes consolidés de résultat, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, relativement au plan d'achat d'actions pour les employés.
- e) Putnam est le promoteur du régime d'intéressement en titres de participation de Putnam Investments, LLC. Conformément aux modalités du régime d'intéressement en titres de participation, Putnam est autorisée à attribuer ou à vendre des actions de catégorie B de Putnam (les actions de catégorie B de Putnam), sous réserve de certaines restrictions, et à attribuer des options visant l'achat d'actions de catégorie B de Putnam (collectivement, les attributions) à certains membres de la haute direction et employés clés de Putnam, à la juste valeur au moment de l'attribution. La juste valeur est déterminée à l'aide de la méthode d'évaluation utilisée dans le cadre du régime d'intéressement en titres de participation. La période d'acquisition des droits peut être d'au plus cinq ans; celle-ci est précisée dans la lettre d'attribution. Les détenteurs d'actions de catégorie B de Putnam n'ont pas droit de vote, sauf en ce qui concerne certains éléments liés au régime d'intéressement en titres de participation, et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre maximal d'actions de catégorie B de Putnam qui peuvent être visées par les attributions en vertu du régime d'intéressement en titres de participation s'établit à 10 555 555.

Conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, les actions de catégorie B étaient, avant que des modifications ne soient apportées au régime d'actions, traitées comme des passifs réglés en trésorerie aux bilans consolidés. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2014, la Compagnie a modifié le régime d'actions, et les actions de catégorie B sont maintenant traitées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération est donc comptabilisée en fonction de la juste valeur à la date d'attribution (ou de la juste valeur à la date de modification, dans le cas des attributions qui existaient à cette date) et une augmentation correspondante des capitaux propres est enregistrée.

Au cours de 2014, Putnam a attribué 2 009 500 actions ordinaires incessibles de catégorie B (1 372 500 en 2013) et n'a attribué aucune option à certains membres de la haute direction et employés clés en 2014 ni en 2013.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 relativement aux actions ordinaires de catégorie B incessibles et aux options sur actions de catégorie B dont les droits étaient acquis s'est chiffrée à 46 \$ (34 \$ en 2013) et elle est comptabilisée au titre des charges d'exploitation dans les comptes consolidés de résultat.

24. Paiements fondés sur des actions (suite)

- f) Certains employés de PanAgora, une filiale de Putnam, sont admissibles à la participation au régime d'actionnariat de la direction en vertu duquel des actions de catégorie C de PanAgora et des options et des droits à l'appréciation d'actions de catégorie C de PanAgora peuvent être émis. Les détenteurs d'actions de catégorie C de PanAgora n'ont pas droit de vote et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre d'actions de catégorie C de PanAgora ne peut excéder 20 % des capitaux propres de PanAgora, en supposant un taux d'exercice et de conversion de 100 %.

Les actions de catégorie C étaient aussi traitées comme des passifs réglés en trésorerie aux bilans consolidés avant la modification du régime d'actions. Au 31 mars 2014, la Compagnie a modifié le régime d'actions, et les actions de catégorie C sont maintenant traitées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération est donc comptabilisée en fonction de la juste valeur à la date d'attribution (ou à la juste valeur à la date de modification, dans le cas des attributions qui existaient à cette date) et une augmentation correspondante des capitaux propres est enregistrée.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 relativement aux actions incessibles de catégorie C et aux droits à l'appréciation de ces actions était de 16 \$ en 2014 (28 \$ en 2013), ces charges étant comprises dans les charges d'exploitation, dans les comptes consolidés de résultat.

25. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques, capitalisation et risque

Les filiales de la Compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les filiales de la Compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Pour la plupart des régimes, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes et est évalué à la juste valeur. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le régime de retraite des employés canadiens de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et le régime de retraite du personnel de la London Life comprennent un volet cotisations définies. Tous les employés embauchés après cette date ne sont admissibles qu'aux prestations en vertu des régimes à cotisations définies. Ce changement est conforme aux conditions liées aux prestations de la majorité des régimes de retraite de la Compagnie et continuera à atténuer l'exposition de la Compagnie au titre des régimes à prestations définies au cours des exercices à venir.

Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales cumulées. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

25. *Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)*

Les filiales de la Compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

Les filiales de la Compagnie ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de retraite. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation de la Compagnie. Des changements importants aux régimes de retraite requièrent l'approbation du conseil d'administration de la compagnie concernée.

La politique de capitalisation des filiales de la Compagnie en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés prévoit des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la Compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la Compagnie ou un remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la Compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la Compagnie.

25. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies de la Compagnie :

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	5 053 \$	3 308 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts	236	165	—	—
Rendement réel en sus des produits d'intérêts	429	286	—	—
Cotisations patronales	138	121	18	17
Cotisations salariales	21	18	—	—
Prestations versées	(220)	(193)	(18)	(17)
Frais administratifs	(6)	(6)	—	—
Acquisitions d'entreprises	—	1 196	—	—
Virement, montant net	1	—	—	—
Fluctuations des taux de change	(24)	158	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	5 628 \$	5 053 \$	— \$	— \$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	5 164 \$	3 912 \$	386 \$	420 \$
Reclassement au titre des passifs	(29)	14	—	—
Coût des services rendus au cours de la période	112	104	2	2
Coût financier	237	191	18	17
Cotisations salariales	21	18	—	—
Prestations versées	(220)	(193)	(18)	(17)
Modifications des régimes	21	5	(1)	—
Réductions	—	(5)	—	—
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	855	(286)	33	(25)
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	97	27	(16)	(17)
Écarts actuariels découlant des résultats techniques liés aux participants	(1)	(9)	(13)	5
Acquisitions d'entreprises	—	1 202	3	—
Virement, montant net	1	—	—	—
Fluctuations des taux de change	(10)	184	1	1
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	6 248 \$	5 164 \$	395 \$	386 \$
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	(620) \$	(111) \$	(395) \$	(386) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(23)	(44)	—	—
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	(643) \$	(155) \$	(395) \$	(386) \$
Comptabilisé dans :				
Autres actifs (note 13)	275 \$	408 \$	— \$	— \$
Autres passifs (note 19)	(918)	(563)	(395)	(386)
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	(643) \$	(155) \$	(395) \$	(386) \$
Analyse de l'obligation au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	5 961 \$	4 886 \$		
Régimes non capitalisés	287 \$	278 \$	395 \$	386 \$

25. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Aux termes de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'« IFRIC ») 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies*, les exigences de financement minimal et leur interaction, la Compagnie doit déterminer si l'actif au titre du régime de retraite lui donne un avantage économique sous forme de réductions de contributions futures ou de remboursements; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif :

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2014	2013
Variation du plafond de l'actif		
Plafond de l'actif au début de l'exercice	44 \$	41 \$
Intérêts sur le plafond de l'actif au début de la période	2	2
Variation du plafond de l'actif	(23)	1
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice	23 \$	44 \$

b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Tous les régimes de retraite	
	2014	2013
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	133 \$	122 \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	42	31
Cotisations salariales	(21)	(18)
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	154	135
Frais administratifs	6	6
Modifications des régimes	3	5
Réductions	—	(5)
Coût financier, montant net	3	28
Charge au titre des prestations de retraite – résultat net	166	169
Écarts actuariels comptabilisés	951	(268)
Rendement plus élevé que le rendement prévu de l'actif	(429)	(286)
Variation de l'incidence du plafond de l'actif	(23)	1
Charge au titre des prestations de retraite comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	499	(553)
Total de la charge (des produits) au titre des prestations de retraite	665 \$	(384) \$

25. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

	Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	2 \$	2 \$
Modifications des régimes	(1)	—
Coût financier, montant net	18	17
Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi – résultat net	19	19
Écarts actuariels comptabilisés	4	(37)
Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	4	(37)
Total de la charge (des produits) au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	23 \$	(18) \$

En 2014, la Compagnie a enregistré des pertes actuarielles de 20 \$ liées aux réévaluations de régimes de retraite, lesquelles ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus (gains actuariels de 14 \$ en 2013). Ce montant représente principalement la quote-part de la Compagnie des gains et des pertes liés à la réévaluation du régime de retraite découlant d'un placement dans une entreprise associée comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence acquis au moment de l'acquisition d'Irish Life.

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2014	2013
Titres de participation	51 %	53 %
Titres de créance	38 %	37 %
Biens immobiliers	5 %	4 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 %	6 %
Total	100 %	100 %

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la Compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la Compagnie inclus dans les bilans consolidés, placements qui s'élevaient à 4 478 \$ au 31 décembre 2014 et à 3 012 \$ au 31 décembre 2013. Au cours de 2014, la Compagnie a modifié la répartition de certains placements de ses régimes de retraite, ce qui a fait en sorte que des actifs des régimes d'un montant additionnel de 1 066 \$ (néant en 2013) sont maintenant inclus dans les fonds distincts de la Compagnie (note 14). Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la Compagnie.

25. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies

- i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	5 595 \$	4 618 \$	395 \$	386 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	653	546	—	—
Obligation au titre des prestations définies	6 248 \$	5 164 \$	395 \$	386 \$

- ii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Employés en service	45 %	44 %	23 %	21 %
Participants avec droits acquis différés	17 %	16 %	— %	— %
Employés retraités	38 %	40 %	77 %	79 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	19,3 ans	18,3 ans	12,8 ans	11,8 ans

e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Cotisations patronales prévues pour 2015 :			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	86 \$	— \$	86 \$
Régimes non capitalisés	16	19	35
Régimes à cotisations définies	54	—	54
Total	156 \$	19 \$	175 \$

25. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

f) Hypothèses actuarielles et sensibilités

i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Pour le calcul du coût des prestations :				
Taux d'actualisation	4,7 %	4,4 %	4,8 %	4,2 %
Taux de croissance prévu de la rémunération	3,3 %	3,1 %	—	—
Augmentations futures des rentes	1,8 %	1,9 %	—	—
Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation	3,5 %	4,7 %	3,9 %	4,8 %
Taux de croissance prévu de la rémunération	3,2 %	3,3 %	—	—
Augmentations futures des rentes	1,1 %	1,8 %	—	—
Pourcentage de l'obligation au titre des prestations définies assujetti aux augmentations futures des rentes	53,0 %	54,0 %	—	—
Taux tendanciel du coût des soins médicaux :				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			5,2 %	6,4 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux final est atteint			2029	2024

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	22,8	22,0	22,2	21,4
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	25,2	24,3	23,8	22,9
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	24,8	23,9	24,7	23,7
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	26,9	25,8	26,1	24,9

25. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines provisions liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude, et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la Compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique. Les hypothèses tiennent également compte d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 167 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 15 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
	2014	2013	2014	2013
Régimes de retraite à prestations définies :				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(992) \$	(780) \$	1 309 \$	1 016 \$
Incidence de la variation du taux de croissance de la rémunération	334	246	(276)	(196)
Incidence de la variation du taux d'inflation	593	620	(474)	(487)
Autres avantages postérieurs à l'emploi				
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	34	33	(29)	(28)
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur l'obligation au titre des prestations définies	(45)	(42)	55	51

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction serait à prévoir entre certaines des hypothèses.

26. Bénéfice par action ordinaire

Le tableau qui suit permet de rapprocher le bénéfice de base par action ordinaire et le bénéfice dilué par action ordinaire :

	2014	2013
Bénéfice		
Bénéfice net	2 668 \$	2 408 \$
Dividendes – détenteurs d’actions privilégiées	(122)	(130)
Bénéfice net – détenteurs d’actions ordinaires	2 546 \$	2 278 \$
 Nombre d’actions ordinaires		
Nombre moyen d’actions ordinaires en circulation	998 614 069	973 580 920
Ajouter :		
– Incidence des reçus de souscription depuis la date d’émission, soit le 12 mars 2013	—	17 064 329
– Exercice potentiel d’options sur actions en cours	1 272 650	848 449
Nombre moyen d’actions ordinaires en circulation – dilué	999 886 719	991 493 698
 Bénéfice de base par action ordinaire	2,549 \$	2,340 \$
 Bénéfice dilué par action ordinaire	2,546 \$	2,297 \$
 Dividendes par action ordinaire	1,230 \$	1,230 \$

27. Cumul des autres éléments du résultat global

	2014						Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
	Profits de change latents à la conversion des établissements à l’étranger	Profits (pertes) de change latents sur les titres d’emprunt libellés en euros désignés comme couverture de l’investissement net dans des établissements à l’étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Écarts actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l’emploi	Total			
Solde au début de l’exercice	414 \$	(52) \$	14 \$	(57) \$	(218) \$	101 \$	(15) \$	86 \$	
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	539	35	261	(105)	(523)	207	(45)	162	
Impôt sur le résultat	—	—	(52)	40	130	118	12	130	
	539	35	209	(65)	(393)	325	(33)	292	
 Solde à la fin de l’exercice	953 \$	(17) \$	223 \$	(122) \$	(611) \$	426 \$	(48) \$	378 \$	

27. Cumul des autres éléments du résultat global (suite)

2013 (note 35)								
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Perte de change latente sur les titres d'emprunt libellés en euros désignés comme couverture de l'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Écarts actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	(443) \$	— \$	190 \$	(3) \$	(657) \$	(913) \$	(19) \$	(932) \$
Ajustement d'une période antérieure (note 35)	10	—	—	—	—	10	—	10
Solde retraité au début de l'exercice	(433)	—	190	(3)	(657)	(903)	(19)	(922)
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	847	(52)	(226)	(87)	604	1 086	9	1 095
Impôt sur le résultat	—	—	50	33	(165)	(82)	(5)	(87)
	847	(52)	(176)	(54)	439	1 004	4	1 008
Solde à la fin de l'exercice	414 \$	(52) \$	14 \$	(57) \$	(218) \$	101 \$	(15) \$	86 \$

28. Transactions entre parties liées

La Financière Power, constituée et domiciliée au Canada, est la société mère de la Compagnie et en exerce le contrôle de droit. La Compagnie est liée à d'autres membres du groupe de sociétés de la Financière Power, dont la Société financière IGM, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales le Groupe Investors, la Financière Mackenzie et Investment Planning Counsel, ainsi que Pargesa, société de portefeuille qui détient des intérêts importants dans un groupe de sociétés industrielles diversifiées établies en Europe.

a) Principales filiales

Les états financiers de la Compagnie comprennent les activités des filiales suivantes :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Exploitation canadienne	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	Exploitation canadienne	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Exploitation canadienne	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Irish Life Group Limited	Irlande	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Great-West Life & Annuity Insurance Company	Exploitation américaine	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Putnam Investments, LLC.	Exploitation américaine	Services financiers	100,00 %*

*Lifeco détient 100 % des actions avec droit de vote et 95,2 % du total des actions en circulation.

b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés

Dans le cours normal des activités, la Great-West et Putnam prennent part à diverses transactions avec des parties liées, transactions qui comprennent l'offre de prestations d'assurance et de services de sous-conseillers à d'autres sociétés du groupe de sociétés de la Financière Power. Dans tous les cas, ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

28. *Transactions entre parties liées (suite)*

Au cours de l'exercice, la Great-West a reçu certains services administratifs d'IGM et ses filiales, membres du groupe de sociétés de la Financière Power, et leur en a rendu. La Great-West a également fourni des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. La London Life a fourni des services de distribution à IGM. Toutes ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

La Compagnie détenait des débetures émises par IGM, lesquelles étaient assorties des échéances et des taux d'intérêt suivants :

	2014	2013
6,65 % arrivant à échéance le 13 décembre 2027	16 \$	15 \$
7,45 % arrivant à échéance le 9 mai 2031	14	13
7,00 % arrivant à échéance le 31 décembre 2032	13	12
Total	43 \$	40 \$

En 2014, la Great-West, la London Life et des fonds distincts gérés par la London Life ont acquis d'IGM des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur de 184 \$ (204 \$ en 2013).

La Compagnie fournit des services de réassurance et de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la Compagnie et de ses filiales.

Aucun prêt ni aucune garantie n'étaient en cours à la date du bilan, et aucun prêt ni aucune garantie n'avaient été émis en 2014 ou en 2013. Aucune provision n'a été constituée relativement aux montants non recouvrables de parties liées en 2014 ou en 2013.

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Lifeco, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la Compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

	2014	2013
Salaire	11 \$	9 \$
Attributions fondées sur des actions	4	2
Attributions fondées sur des options	2	2
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	20	18
Valeur de rente	9	7
Total	46 \$	38 \$

29. Impôt sur le résultat

a) Impôt sur le résultat à recouvrer (à payer) pour la période

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	(816) \$	(487) \$
Charge d'impôt exigible	(381)	(542)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(29)	14
Acomptes	490	209
Acquisitions d'entreprises	—	(24)
Autres	47	14
Solde à la fin de l'exercice	(689) \$	(816) \$
Comptabilisé au titre de :		
Impôt exigible – actifs	48 \$	165 \$
Impôt exigible – passifs	(737)	(981)
Total	(689) \$	(816) \$

b) L'impôt différé se compose des reports en avant de pertes et des différences temporaires déductibles (imposables) présentés ci-dessous :

	2014	2013 (note 35)
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(594) \$	(518) \$
Portefeuille d'actifs	(796)	(541)
Reports en avant de pertes	1 494	1 306
Immobilisations incorporelles	(153)	(78)
Autres	230	53
Actif d'impôt différé, montant net	181 \$	222 \$
Solde au début de l'exercice	222 \$	434 \$
Ajustement d'une période précédente (note 35)	—	(158)
Solde retraité au début de l'exercice	222	276
Montants comptabilisés aux :		
Compte de résultat	(247)	79
État du résultat global	147	(96)
État des variations des capitaux propres	1	7
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(18)	37
Acquisitions d'entreprises	—	(118)
Fluctuations des taux de change	76	37
Solde à la fin de l'exercice	181 \$	222 \$
Comptabilisé au titre de :		
Actifs d'impôt différé	1 631 \$	1 138 \$
Passifs d'impôt différé	(1 450)	(916)
Total	181 \$	222 \$

29. *Impôt sur le résultat (suite)*

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que la Compagnie enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la Compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2014, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2014, la Compagnie affichait des pertes fiscales reportées qui totalisaient 4 200 \$ (4 110 \$ en 2013). De ce montant, une tranche de 3 954 \$ viendra à échéance entre 2015 et 2034; il n'existe aucune date d'échéance pour la tranche restante de 246 \$. La Compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la Compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Une des filiales de la Compagnie a récemment enregistré des pertes. Le solde net de l'actif d'impôt différé de cette filiale se chiffre à 1 100 \$ (949 \$ US) au 31 décembre 2014 et est principalement constitué du montant net des pertes d'exploitation et de déductions futures liées au goodwill, pour lequel une perte de valeur a été comptabilisée antérieurement. La direction a conclu qu'il est probable que la filiale, et d'autres filiales traditionnellement rentables avec lesquelles la filiale présente ou prévoit présenter une déclaration de revenus consolidée aux États-Unis, produira un bénéfice imposable suffisant auquel pourront être imputées les pertes et déductions américaines non utilisées. Le bénéfice imposable futur découlera principalement de stratégies de planification fiscale; certaines d'entre elles ont déjà été mises en pratique. L'actif d'impôt différé ne tient pas compte de l'incidence fiscale de certaines pertes d'exploitation de 78 \$ (67 \$ US) dont les dates d'expiration se situent entre 2015 et 2034, d'autres différences temporaires totalisant 41 \$ (35 \$ US) et de dons à des organismes de bienfaisance de 10 \$ (9 \$ US).

c) La charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

i) Impôt exigible

	2014	2013
Charge d'impôt exigible	387 \$	545 \$
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire non comptabilisés dans les périodes antérieures	27	—
Autres	(33)	(3)
Total de l'impôt exigible	381 \$	542 \$

29. Impôt sur le résultat (suite)

ii) Impôt différé

	2014	2013
Création et résorption de différences temporaires	320 \$	(18) \$
Variations des taux d'imposition ou nouveaux impôts	13	(13)
Réductions de valeur, ou reprise de réductions de valeur antérieures, d'actifs d'impôt différé	(62)	—
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire non comptabilisés dans les périodes antérieures	(29)	—
Autres	5	(48)
Total de l'impôt différé	247 \$	(79) \$
 Total de la charge d'impôt sur le résultat	628 \$	463 \$

iii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 27)

	2014	2013
Impôt exigible	29 \$	(14) \$
Impôt différé	(147)	96
Total	(118) \$	82 \$

iv) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les capitaux propres

	2014	2013
Impôt exigible	— \$	— \$
Impôt différé	(1)	(7)
Total	(1) \$	(7) \$

d) Le taux d'imposition effectif de la Compagnie se calcule comme suit :

	2014		2013	
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	898 \$	26,5 %	737 \$	26,5 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements	(150)	(4,4) %	(166)	(6,0) %
Taux d'imposition effectif inférieur applicable au bénéficiaire non assujetti à l'impôt au Canada	(172)	(5,1) %	(72)	(2,6) %
Autres	52	1,5 %	(23)	(0,8) %
Incidence des changements de taux sur les impôts futurs	—	— %	(13)	(0,5) %
Total de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'imposition effectif	628 \$	18,5 %	463 \$	16,6 %

Le versement des dividendes de la Compagnie à ses actionnaires n'a aucune incidence fiscale.

30. Charges d'exploitation et frais administratifs

	2014	2013
Salaires et autres avantages du personnel	2 544 \$	2 131 \$
Frais généraux et administratifs	1 129	980
Amortissement des immobilisations corporelles	68	48
Total	3 741 \$	3 159 \$

31. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la Compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La Compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 7 présente le risque auquel la Compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Au 31 décembre 2014, la Compagnie a reçu de parties contractantes des actifs de 52 \$ (19 \$ en 2013) en garantie de certains dérivés et a donné à des parties contractantes des actifs de 273 \$ (206 \$ en 2013) en garantie pour des dérivés.

a) Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada le prescrit :

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada le prescrit.

31. Instruments financiers dérivés (suite)

	2014				
	Montant nominal	Risque de crédit maximal*	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	10 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	12	—	—	—	—
Swaps	3 497	389	28	414	42
Options achetées	478	50	2	37	5
	3 997	439	30	451	47
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	1 242	41	32	46	5
Swaps de devises	9 631	169	605	767	56
	10 873	210	637	813	61
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	156	2	10	13	1
Contrats à terme standardisés – achat	10	—	—	—	—
Contrats à terme standardisés – vente	317	1	—	—	—
Autres contrats à terme de gré à gré	107	—	—	—	—
	590	3	10	13	1
Total	15 460 \$	652 \$	677 \$	1 277 \$	109 \$

* Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties reçues (52 \$).

31. Instruments financiers dérivés (suite)

	2013				Équivalent pondéré en fonction du risque
	Montant nominal	Risque de crédit maximal*	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	4 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	13	—	—	—	—
Swaps	3 351	231	22	251	27
Options achetées	681	30	3	26	2
	4 049	261	25	277	29
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	1 078	11	31	41	4
Swaps de devises	8 764	313	555	864	62
	9 842	324	586	905	66
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	7 218	8	435	438	27
Contrats à terme standardisés – achat	15	—	—	—	—
Contrats à terme standardisés – vente	301	—	—	—	—
Autres contrats à terme de gré à gré	157	—	—	—	—
	7 691	8	435	438	27
Total	21 582 \$	593 \$	1 046 \$	1 620 \$	122 \$

* Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties reçues (19 \$).

31. Instruments financiers dérivés (suite)

b) Le tableau suivant présente le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur estimative du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie par catégorie :

	2014				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	10 \$	— \$	— \$	10 \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	12	—	—	12	—
Swaps	939	1 043	1 389	3 371	340
Options achetées	218	182	78	478	50
	1 179	1 225	1 467	3 871	390
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	751	491	—	1 242	27
Swaps de devises	354	2 285	5 492	8 131	(751)
	1 105	2 776	5 492	9 373	(724)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	156	—	—	156	(3)
Contrats à terme standardisés – achat	10	—	—	10	—
Contrats à terme standardisés – vente	317	—	—	317	(2)
Autres contrats à terme de gré à gré	107	—	—	107	—
	590	—	—	590	(5)
Couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	—	—	36	36	14
Contrats de change					
Swaps de devises	—	1 500	—	1 500	(219)
Couvertures de la juste valeur					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	—	18	72	90	1
Total	2 874 \$	5 519 \$	7 067 \$	15 460 \$	(543) \$

31. Instruments financiers dérivés (suite)

	2013				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	4 \$	— \$	— \$	4 \$	— \$
Contrats à terme standardisés – vente	13	—	—	13	—
Swaps	1 048	1 197	990	3 235	161
Options achetées	265	327	89	681	30
	1 330	1 524	1 079	3 933	191
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	602	476	—	1 078	6
Swaps de devises	213	2 053	4 986	7 252	(167)
	815	2 529	4 986	8 330	(161)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	7 116	102	—	7 218	(93)
Contrats à terme standardisés – achat	15	—	—	15	—
Contrats à terme standardisés – vente	301	—	—	301	(6)
Autres contrats à terme de gré à gré	157	—	—	157	—
	7 589	102	—	7 691	(99)
Couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	—	—	33	33	7
Contrats de change					
Swaps de devises	—	1 500	12	1 512	(94)
Couvertures de la juste valeur					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	—	17	66	83	5
Total	9 734 \$	5 672 \$	6 176 \$	21 582 \$	(151) \$

Les contrats à terme standardisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en Bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

31. *Instruments financiers dérivés (suite)*

c) Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la Compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes et à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La Compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

La tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie de 2014, qui comprend les contrats sur taux d'intérêt et les contrats de change, et les profits et les pertes nets dont il est prévu qu'ils seront reclassés hors du cumul des autres éléments du résultat global pour les 12 prochains mois se chiffrent à 2 \$. Les flux de trésorerie variables sont couverts sur une période maximale de 30 ans.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

32. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel

De temps à autre, la Compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la Compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la Compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

Une filiale de la Compagnie, la Canada-Vie, a annoncé quatre liquidations partielles d'un régime de retraite à prestations définies en Ontario. Ces liquidations partielles donneront lieu à une distribution du montant de l'excédent actuariel attribuable aux liquidations. Le règlement du recours collectif présenté en Ontario relativement aux liquidations partielles a reçu l'approbation de la cour en 2014. Le règlement demeure assujéti aux approbations réglementaires. La provision au titre de certains régimes de retraite canadiens a été ajustée à 26 \$ après impôt au 31 décembre 2014.

32. *Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel (suite)*

Dans le cadre de l'acquisition de sa filiale Putnam, la Compagnie est indemnisée par un tiers à l'égard de tout passif découlant de certains litiges ou mesures réglementaires touchant Putnam. Cette dernière a toujours un passif potentiel au titre de ces litiges advenant que l'indemnisation ne soit pas respectée. La Compagnie s'attend cependant à ce qu'elle le soit et estime que tout passif de Putnam n'aurait pas une incidence défavorable significative sur sa situation financière consolidée.

Le 17 octobre 2012, Putnam Advisory Company, LLC, une filiale de la Compagnie, a reçu de la Massachusetts Securities Division une plainte administrative relativement au rôle de cette société à titre de gestionnaire de garanties à l'égard de deux titres garantis par des créances. Le 1^{er} mai 2014, Putnam Advisory Company, LLC, est parvenue à une entente avec la Massachusetts Securities Division relativement à la plainte administrative qu'elle avait reçue. En outre, cette même filiale était défenderesse dans deux poursuites civiles engagées par des institutions parties à ces titres garantis par des créances. Au cours du troisième trimestre de 2013, une des poursuites civiles engagées a été rejetée. Le 28 avril 2014, la deuxième poursuite civile a été rejetée. Le 2 juillet 2014, le plaignant a interjeté appel du rejet de la deuxième poursuite civile. La résolution de ces questions n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière consolidée de la Compagnie.

La Compagnie et ses filiales, la London Life et la Great-West, sont défenderesses dans un recours collectif en Ontario portant sur l'utilisation des comptes de participation de la London Life et de la Great-West pour le financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc. (le GAL), en 1997, par la Great-West. La Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement le 3 février 2014 qui infirme la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario du 24 janvier 2013 et qui réduit le montant devant être réaffecté au surplus attribuable au compte de participation, le faisant ainsi passer à 52 \$. Ce jugement a eu une incidence favorable de 226 \$ sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le 4 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a rejeté, aux frais des demandeurs, la demande d'appel de la décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario le 3 février 2014. Il n'aura pas d'incidence sur la situation du capital de la Compagnie ni sur les modalités contractuelles des polices avec participation.

33. Engagements

a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de lettres de crédit totalisent 3,0 G\$ US, dont une tranche de 2,6 G\$ US était émise au 31 décembre 2014.

L'unité Réassurance utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains traités de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 591 \$ au 31 décembre 2014 (466 \$ au 31 décembre 2013). Au 31 décembre 2014, l'ensemble du montant de 591 \$ venait à échéance au cours de l'année (466 \$ venait à échéance au cours de l'année et 0 \$ comportait une échéance entre un an et deux ans au 31 décembre 2013).

33. Engagements (suite)

c) Obligations locatives

La Compagnie conclut des contrats de location simple pour les locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal de ses activités. Les paiements au titre de la location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation. Les paiements minimaux futurs globaux au titre de la location et par exercice se présentent comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et par la suite	Total
Paiements futurs au titre de la location	107 \$	96	81	64	34	67	449 \$

d) Autres actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers, la Compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 69 \$ afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

34. Information sectorielle

Les principaux secteurs à présenter de la Compagnie sont l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne et l'exploitation générale de Lifeco. Ces secteurs reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la Compagnie, de même que ses emplacements géographiques. Chaque secteur exerce des activités dans le secteur des services financiers et tire ses produits principalement de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie et de l'assurance-invalidité, des produits de rentes, des services de gestion de placements, des produits d'épargne et des produits de réassurance-vie, de réassurance IARD, de réassurance-accidents et de réassurance-maladie. Les activités commerciales qui ne sont pas liées aux unités d'exploitation sont regroupées dans le secteur Exploitation générale de Lifeco.

Les transactions entre secteurs opérationnels sont effectuées selon les conditions du marché et ont été éliminées au moment de la consolidation.

34. Information sectorielle (suite)

La Compagnie a établi un modèle de répartition du capital visant à mieux mesurer le rendement de ses secteurs opérationnels. Cette information sectorielle est présentée ci-dessous.

a) **Résultat net consolidé**

	2014				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Exploitation générale de Lifeco	
Produits					
Total des primes, montant net	10 883 \$	3 527 \$	6 812 \$	— \$	21 222 \$
Produits nets tirés des placements					
Produits nets tirés des placements – réguliers	2 548	1 420	2 045	(3)	6 010
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	2 588	784	4 155	—	7 527
Total des produits nets tirés des placements	5 136	2 204	6 200	(3)	13 537
Honoraires et autres produits	1 409	1 820	1 193	—	4 422
	17 428	7 551	14 205	(3)	39 181
Prestations et charges					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	12 676	4 901	11 583	—	29 160
Autres*	2 916	1 994	1 237	17	6 164
Charges financières	115	140	48	1	304
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	55	57	20	—	132
Coûts de restructuration et d'acquisition	—	3	29	—	32
Bénéfice avant impôt	1 666	456	1 288	(21)	3 389
Impôt sur le résultat	355	128	150	(5)	628
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 311	328	1 138	(16)	2 761
Participations ne donnant pas le contrôle	88	6	(1)	—	93
Bénéfice net	1 223	322	1 139	(16)	2 668
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	93	—	23	6	122
Bénéfice net avant la répartition du capital	1 130	322	1 116	(22)	2 546
Incidence de la répartition du capital	98	(16)	(78)	(4)	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	1 228 \$	306 \$	1 038 \$	(26) \$	2 546 \$

* Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

34. Information sectorielle (suite)

	2013				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Exploitation générale de Lifeco	
Produits					
Total des primes, montant net	10 182 \$	3 180 \$	6 874 \$	— \$	20 236 \$
Produits nets tirés des placements					
Produits nets tirés des placements – réguliers	2 514	1 311	1 819	(40)	5 604
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(1 125)	(706)	(1 148)	—	(2 979)
Total des produits nets tirés des placements	1 389	605	671	(40)	2 625
Honoraires et autres produits	1 276	1 446	863	—	3 585
	12 847	5 231	8 408	(40)	26 446
Prestations et charges					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	8 345	3 067	6 399	—	17 811
Autres *	2 983	1 616	944	(202)	5 341
Charges financières	115	137	23	17	292
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	50	51	16	—	117
Coûts de restructuration et d'acquisition	—	—	104	—	104
Bénéfice avant impôt	1 354	360	922	145	2 781
Impôt sur le résultat	291	62	129	(19)	463
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 063	298	793	164	2 318
Participations ne donnant pas le contrôle	(93)	7	(4)	—	(90)
Bénéfice net	1 156	291	797	164	2 408
Dividendes – détenteurs d'actions privilegiées	107	—	23	—	130
Bénéfice net avant la répartition du capital	1 049	291	774	164	2 278
Incidence de la répartition du capital	99	(15)	(73)	(11)	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	1 148 \$	276 \$	701 \$	153 \$	2 278 \$

* Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

34. Information sectorielle (suite)

b) Total consolidé de l'actif et du passif

	2014			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Actif				
Actif investi	64 718 \$	36 198 \$	45 440 \$	146 356 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 123	2 061	2 296	9 480
Autres actifs	3 277	3 613	19 017	25 907
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	68 372	31 030	75 564	174 966
Total	141 490 \$	72 902 \$	142 317 \$	356 709 \$

	2014			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Passif				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	59 274 \$	32 973 \$	53 808 \$	146 055 \$
Autres passifs	5 590	4 517	3 684	13 791
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	68 372	31 030	75 564	174 966
Total	133 236 \$	68 520 \$	133 056 \$	334 812 \$

	2013 (note 35)			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Actif				
Actif investi	59 735 \$	31 206 \$	41 001 \$	131 942 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 103	1 828	2 337	9 268
Autres actifs	2 941	3 327	17 619	23 887
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	62 204	28 168	70 407	160 779
Total	129 983 \$	64 529 \$	131 364 \$	325 876 \$

	2013 (note 35)			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Passif				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	55 004 \$	28 376 \$	48 683 \$	132 063 \$
Autres passifs	4 882	4 641	3 681	13 204
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	62 204	28 168	70 407	160 779
Total	122 090 \$	61 185 \$	122 771 \$	306 046 \$

35. Ajustement d'une période antérieure

Au cours de l'exercice, la Compagnie a corrigé une erreur de 2008 découlant de la charge pour perte de valeur comptabilisée au titre du goodwill relativement à l'acquisition de Putnam. Plus particulièrement, la Compagnie a comptabilisé l'incidence fiscale de la totalité de la charge pour perte de valeur du goodwill, alors qu'il y avait un écart permanent entre la valeur fiscale et la valeur comptable. De par sa nature, cette erreur n'a pas eu de répercussions significatives sur les résultats de la période à laquelle elle se rapporte. Toutefois, le bénéfice net aurait été faussé si l'erreur avait été corrigée dans l'exercice clos le 31 décembre 2014. Par conséquent, la Compagnie a corrigé l'erreur en réduisant les capitaux propres au 1^{er} janvier 2013.

La Compagnie a corrigé l'erreur de manière rétrospective, ce qui a donné lieu à des ajustements des montants suivants présentés précédemment :

	1^{er} janvier 2013		
	Montant présenté précédemment au 1^{er} janvier 2013	Ajustement de la période antérieure	Solde retraité au 1^{er} janvier 2013
Impôt différé (note 29)	434 \$	(158) \$	276 \$
Surplus cumulé	7 035	(168)	6 867
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) ⁽¹⁾	(932)	10	(922)

	31 décembre 2013		
	Montant présenté précédemment au 31 décembre 2013	Ajustement de la période antérieure	Solde retraité au 31 décembre 2013
Actifs d'impôt différé	1 167 \$	(29) \$	1 138 \$
Passifs d'impôt différé	776	140	916
Surplus cumulé	8 067	(168)	7 899
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) ⁽¹⁾	1 019	(11)	1 008
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) ⁽¹⁾	87	(1)	86

⁽¹⁾ Les ajustements apportés au cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) et aux autres éléments de bénéfice global (de perte globale) découlent des profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger.

Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net ni sur le bénéfice par action pour les périodes présentées dans ces états financiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires de Great-West Lifeco Inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Great-West Lifeco Inc., qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

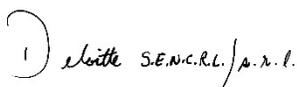
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Great-West Lifeco Inc. au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Comptables agréés

Le 12 février 2015
Winnipeg (Manitoba)